

Insee Dossier

Normandie



N° 13

Janvier 2019

Regards sur les conditions de vie des jeunes de Seine-Maritime

SYNTHÈSE

En 2015, 158 000 jeunes de 16 à 25 ans résident en Seine-Maritime. Ils représentent 12,6 % de la population départementale, un poids démographique dans la moyenne de départements comparables. Ces territoires de comparaison sont des départements proches de la Seine-Maritime du point de vue du degré d'urbanisation, du statut de la ville capitale d'une ancienne région (avant la réforme territoriale de 2016) et de la présence de villes universitaires. Entre 2010 et 2015, la Seine-Maritime a perdu 9 000 jeunes de cette classe d'âge, soit un recul de 5,4 %, plus marqué qu'en France de province et dans les départements comparables.

Dans le processus d'insertion sociale et professionnelle qui mène de la scolarité obligatoire à la vie active et/ou de famille, les jeunes peuvent se trouver dans sept situations différentes en termes de conditions de vie. Ils peuvent être lycéens, étudiants, apprentis, en emploi, demandeurs d'emploi, femmes ou hommes au foyer ou enfin dans toute autre forme d'inactivité.

Au regard de ces catégories, en Seine-Maritime, les jeunes sont moins souvent étudiants et davantage chômeurs que dans d'autres départements. En 2015, ces deux situations sont plus fréquentes pour les 16-25 ans que cinq ans auparavant. Au cours de la même période, le département a perdu des lycéens et des jeunes en emploi. Si les jeunes de Seine-Maritime restent en moyenne moins diplômés que leurs homologues de départements universitaires comparables, leur niveau de formation initiale progresse et suit la tendance nationale.

Qu'ils soient en emploi ou en demande d'emploi, les jeunes deviennent majoritairement actifs entre 20 et 21 ans, soit un an plus tôt que dans les territoires comparables. Cette précocité résulte de poursuites d'études moins fréquentes dans le département. C'est aussi à cet âge que la moitié des filles ont acquis leur autonomie résidentielle, soit deux années plus tôt que les garçons.

Les jeunes de Seine-Maritime vivent moins souvent en structures d'hébergement collectif (cités universitaires, foyers, services de long ou moyen séjour, etc.). Ils occupent en revanche plus fréquemment des logements sociaux (comme leurs aînés), et disposent de logements plus grands que dans les départements comparables.

En 2015, un tiers des ménages de jeunes vit sous le seuil de pauvreté en Seine-Maritime. Ce taux de pauvreté décroît très sensiblement avec l'âge et avec la progression des revenus d'activité.

Le solde des arrivées et des départs de jeunes révèle un excédent d'un millier de personnes par an pour le département. Cet afflux migratoire est principalement porté par les étudiants, mais cette attractivité reste cependant moins affirmée que dans la plupart des départements comparables. Elle est par ailleurs concentrée dans la Métropole Rouen Normandie (MRN) et la Communauté D'Agglomération Havraise (CoDAH), territoires dotés d'établissements d'enseignement supérieur.

Si l'accessibilité aux équipements et services liés à l'emploi et aux loisirs se révèle satisfaisante dans le département, elle demeure néanmoins un enjeu dans les territoires ruraux quittés par les jeunes.

En fonction de leur morphologie et des fonctions qu'ils assurent, les territoires de Seine-Maritime sont porteurs d'enjeux liés à la jeunesse différents : ressources financières des étudiants dans les pôles à vocation métropolitaine, attractivité vis-à-vis des jeunes dans les pôles régionaux secondaires et les territoires périurbains, accès aux services en milieu rural.

Cette étude a été réalisée par :
Camille HURARD, Thibaut LOUZA et Martial MAILLARD
(Insee Normandie).

Sommaire

Synthèse.....	3
----------------------	----------

Partie 1 : Quelles situations pour les jeunes de Seine-Maritime ?	5
--	----------

Démographie et activité

158 000 jeunes de 16 à 25 ans en Seine-Maritime, 12,6 % de la population
Une baisse de la population jeune beaucoup plus rapide qu'en France de province
Une plus forte part de jeunes au chômage en Seine-Maritime
Entre 2010 et 2015, plus d'étudiants et de chômeurs, moins de jeunes en emploi et de lycéens
Le niveau de formation progresse et suit globalement la tendance nationale
À 21 ans, une majorité de jeunes a achevé ses études

Autonomie et conditions de vie

Les jeunes femmes autonomes plus tôt que les garçons
Deux jeunes en emploi sur cinq vivent encore chez un parent
Près de deux jeunes autonomes sur cinq vivent seul
Près d'un quart des locataires occupe un logement social
Près d'un étudiant sur deux vit en studio
Un tiers des jeunes ménages vit sous le seuil de pauvreté
Une part des salaires dans le revenu disponible croissante avec l'âge

Partie 2 : Mobilités, accès à l'emploi et aux services

Problématiques et approches territoriales	11
--	-----------

Mobilités et activité par territoire

La Seine-Maritime gagne des jeunes par les migrations résidentielles
Migrations résidentielles : peu de territoires excédentaires
Dans la plupart des territoires, les flux migratoires sont majoritairement internes à la Seine-Maritime
Des déplacements domicile-travail plus longs loin des pôles urbains
Plus des deux tiers des jeunes en emploi sont employés ou ouvriers
Quatre EPCI particulièrement touchés par le chômage des jeunes

Accessibilité aux services

Neuf jeunes sur dix à moins de 15 minutes des services liés à l'emploi
Huit minutes en moyenne pour accéder à une mission locale
Neuf minutes en moyenne pour accéder aux équipements du panier « loisirs »

Synthèse et perspectives démographiques

Des problématiques différentes selon les territoires

Définitions	21
--------------------------	-----------

Pour en savoir plus	23
----------------------------------	-----------

Démographie et activité

158 000 jeunes de 16 à 25 ans en Seine-Maritime, 12,6 % de la population

En 2015, 158 000 jeunes de 16 à 25 ans résident en Seine-Maritime. Ils représentent 12,6 % de la population départementale, une part supérieure d'un point à celle de la France de province et qui résulte du caractère universitaire du département. Territoire très jeune jusque dans la décennie 1990, la Seine-Maritime se situe aujourd'hui dans la moyenne de 16 départements de référence (*encadré 1*) comparables au regard du degré d'urbanisation, du statut de la ville capitale et de la présence d'une ou plusieurs villes universitaires. Parmi ces départements, la part de jeunes atteint en effet 14 % en Meurthe-et-Moselle ou en Ile-et-Vilaine mais n'est que de 11 % dans le Loiret ou la Haute-Vienne. À l'instar de la population dans son ensemble, les 16-25 ans se répartissent inégalement sur le territoire de la Seine-Maritime. Près des deux tiers d'entre eux résident dans la Métropole de Rouen Normandie (MRN) ou la Communauté D'Agglomération Havraise (CoDAH) (*figure 1*), les deux principaux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département. Cette concentration des jeunes dans les territoires urbains provient de l'offre de formation supérieure et des opportunités d'emploi plus nombreuses, mais aussi d'un accès plus aisé au logement, notamment locatif de petite taille ou social. Les 16 à 25 ans représentent ainsi 15 % de la population dans la MRN et 13 % dans la CoDAH lorsqu'ils sont moins de 10 % dans les territoires ruraux ou périurbains, tels que la Communauté de communes (CC) Falaises du Talou ou la CC Inter-Caux-Vexin.

Une baisse de la population jeune beaucoup plus rapide qu'en France de province

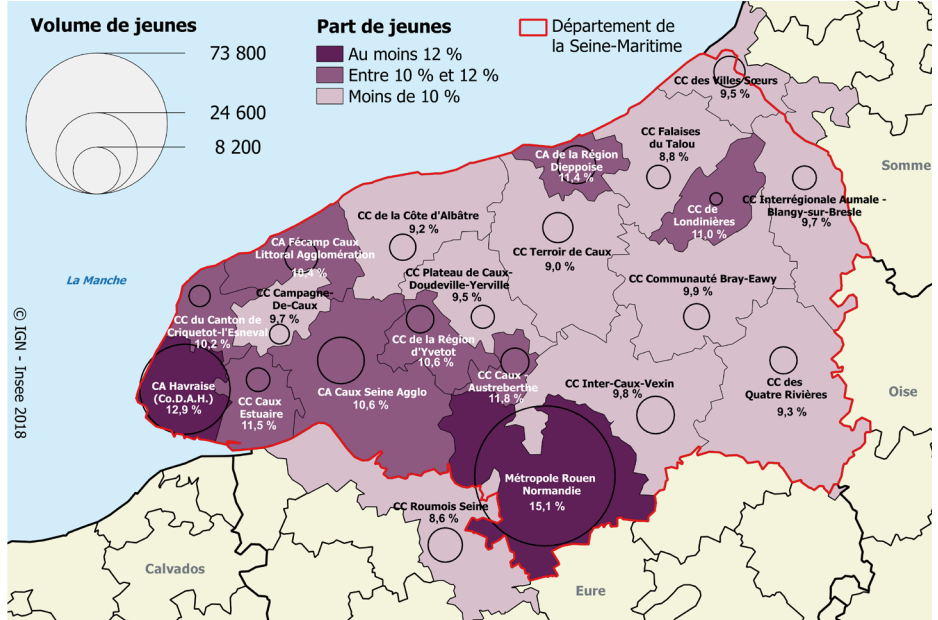
Entre 2010 et 2015, la population des 16 à 25 ans s'est repliée de 5,4 % en Seine-Maritime, soit 9 000 jeunes de moins. Cette diminu-

Encadré 1 : Les départements de référence

Afin de mesurer son attractivité vis-à-vis des jeunes, la Seine-Maritime est comparée à un ensemble de départements proches du point de vue du degré d'urbanisation, du statut de la ville capitale d'une ancienne région (avant la réforme territoriale de 2016) et de la présence de villes universitaires, exception faite des plus grandes métropoles françaises (Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Nice, Lille), de Île-de-France, de la Corse et de l'outre-mer. Ressortent ainsi les 16 départements suivants : Calvados, Côte-d'Or, Doubs, Gironde, Ile-et-Vilaine, Isère, Loire-Atlantique, Loiret, Marne, Meurthe-et-Moselle, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Seine-Maritime, Somme, Vienne et Haute-Vienne.

1 Les jeunes, une population plutôt urbaine

Nombre et part des 16 à 25 ans dans la population par EPCI en Seine-Maritime en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

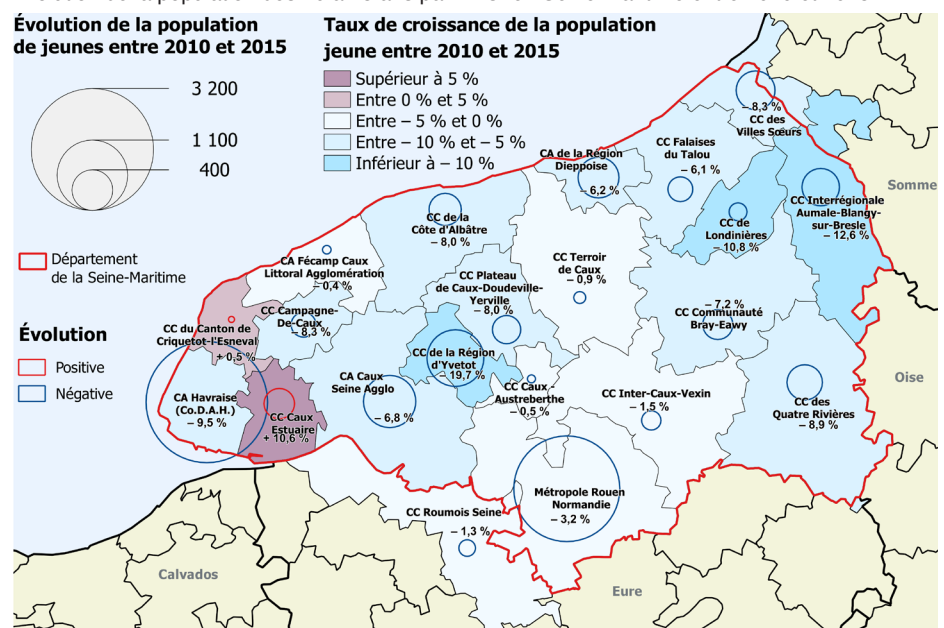
tion s'inscrit dans un contexte de relative stagnation de la population totale du département (+0,6 %). Plus accentuée qu'en France de province (-2,3 %), la baisse de la population jeune en Seine-Maritime est également la plus forte parmi les 16 départements de référence pour lesquels ce repli est en moyenne de 1,2 %. Seuls les départements de la Haute-Vienne et de la Meurthe-et-Moselle ont aussi connu une baisse supérieure à 5 %. En revanche, cette même population progresse de 2 % à 4 % en Gironde, en

Loire-Atlantique ou en Ile-et-Vilaine. Ce positionnement défavorable de la Seine-Maritime parmi les territoires de comparaison n'est pas spécifique aux jeunes puisque le département occupe le 13^e rang sur 16 pour l'évolution de l'ensemble de la population.

Le recul des 16-25 ans touche la quasi-totalité des EPCI de Seine-Maritime. Seuls deux EPCI limitrophes de la CoDAH font exception (*figure 2*). Dans la Communauté de Com-

2 La population jeune recule dans presque tous les territoires

Évolution de la population des 16 à 25 ans par EPCI en Seine-Maritime entre 2010 et 2015



Sources : Insee, recensements de la population 2010 et 2015, exploitation complémentaire

munes (CC) Caux Estuaire, l'augmentation du nombre de jeunes s'inscrit dans une croissance démographique d'ensemble soutenue (+ 5,1 %), elle-même stimulée par la péri-urbanisation. Cette hausse des jeunes concerne surtout les étudiants. En revanche, la population jeune recule nettement dans les CC de la Région d'Yvetot, de Londinières et de l'Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle. Dans la CC d'Yvetot, cette évolution est particulière, car la baisse de jeunes touche surtout les lycéens alors que la population totale augmente. La natalité a connu un creux temporaire dans ce territoire à la fin des années 1990, qui se répercute aujourd'hui sur la population lycéenne.

Une plus forte part de jeunes au chômage en Seine-Maritime

Les jeunes de 16 à 25 ans connaissent des parcours diversifiés, menant de la scolarité obligatoire à la vie active et/ou de famille. En 2015, ils peuvent ainsi être classés en sept catégories (*encadré 2*), lycéens, étudiants, apprentis, en emploi sans suivre de formation, au chômage, au foyer ou dans une autre situation d'inactivité.

En Seine-Maritime, la répartition des jeunes au sein de ces catégories est comparable à celle de la France de province, mais des différences apparaissent par rapport aux 16 départements de référence (*figure 3*). Ainsi, malgré deux pôles universitaires importants à Rouen et au Havre, la Seine-Maritime compte proportionnellement moins d'étudiants (24,5 % contre 29,0 % dans les 16 départements). La Gironde, la Côte-d'Or, l'Ille-et-Vilaine, la Meurthe-et-Moselle ou la Vienne comptent au moins un tiers d'étudiants parmi les jeunes de 16 à 25 ans sur leur territoire.

Pénalisés par des niveaux de formation souvent moins élevés, mais aussi par une conjoncture économique locale moins favorable, les jeunes de Seine-Maritime connaissent plus souvent le chômage, qui touche 16 % d'entre eux en 2015. Ainsi, parmi les 16 départements de référence, la Seine-Maritime se place au second rang, après la Somme, pour la part de jeunes en recherche d'emploi. Rapporté à la population active, le taux de chômage de cette tranche d'âge atteint 33 % (Cf. *Infra*). Toutes tranches d'âge confondues, le taux de chômage en Seine-Maritime est également supérieur à la moyenne de province.

La position de la Seine-Maritime est identique si l'on considère l'ensemble des 16-25 ans qui ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi (21 % des jeunes concernés ; *figure 3*), toujours derrière la Somme.

Encadré 2 : Sept catégories de jeunes

En fonction de leur position dans le processus d'insertion qui mène de la scolarité à la vie active et/ou de famille, les jeunes de 16 à 25 ans peuvent être classés selon sept catégories (*définitions*) : les lycéens, les étudiants (y compris les étudiants salariés), les apprentis, les jeunes en emploi, les chômeurs, les femmes ou hommes au foyer et les autres inactifs qui ne se sont pas pour autant déclarés comme étant « au foyer ». On regroupe parfois ces trois dernières catégories sous le terme de jeunes ni en études, ni en formation, ni en emploi. Depuis 2010, la commission européenne utilise l'acronyme « NEET » (Not in Education, Employment or Training).

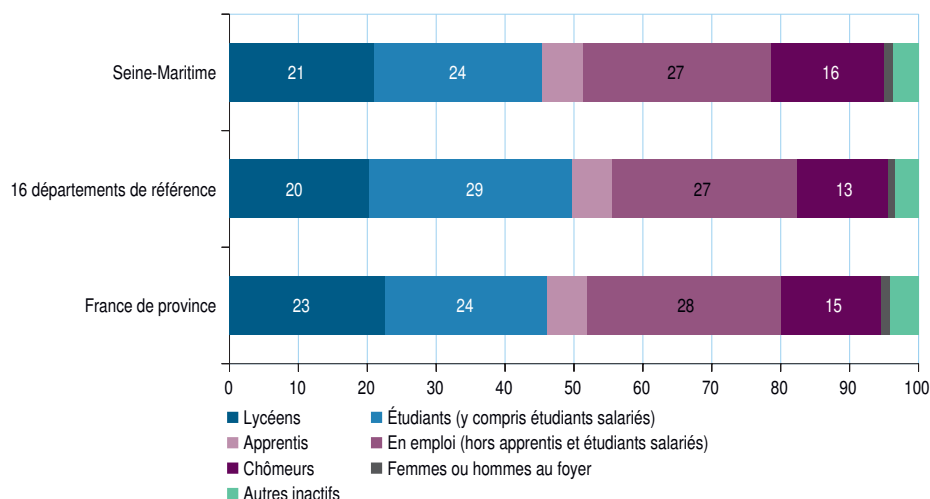
Répartition des jeunes par catégorie en Seine-Maritime en 2015

Catégorie de jeunes	Nombre
Lycéens	33 300
Étudiants	38 700
dont occupant un emploi	3 600
Apprentis	9 300
En emploi (hors apprentis et étudiants salariés)	43 300
Chômeurs	25 800
Femmes ou hommes au foyer	2 000
Autres inactifs	6 000
Ensemble	158 400

Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

3 En Seine-Maritime, un jeune sur cinq n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation

Répartition des jeunes selon la catégorie en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

Entre 2010 et 2015, plus d'étudiants et de chômeurs, moins de jeunes en emploi et de lycéens

Dans le département de la Seine-Maritime, la diminution de la population des jeunes entre 2010 et 2015 traduit une forte recomposition. Ainsi, la baisse nette de 9 000 jeunes résulte d'une augmentation de 2 200 étudiants et 1 800 chômeurs (*figure 4*) qui ne compense pas les diminutions de 4 600 lycéens et 8 700 jeunes en emploi. Concentré sur les âges de 18 et 19 ans, le recul de la population lycéenne de Seine-Maritime est le plus marqué des 16 départements de référence (- 12 % contre - 7 % ; *figure 5*). Ce recul est un effet décalé de la baisse des naissances des années 1995-1998. La mise en place d'une limitation progressive des redoublements et la réforme de la voie professionnelle introduite lors de la rentrée 2009 ont également pu

contribuer à cette diminution. Cette réforme met en place la préparation du baccalauréat professionnel en trois ans à l'issue de la classe de troisième. Antérieurement, les élèves accédaient au baccalauréat professionnel en deux ans après un Brevet d'Études Professionnelles (BEP), diplôme lui-même obtenu en deux ans après la troisième. De ce fait, les élèves de la voie professionnelle quittent désormais le lycée un an plus tôt (*pour en savoir plus*). Or, les formations professionnelles sont plus présentes en Seine-Maritime. Lors de la rentrée 2015, elles y concernent 13,8 % des lycéens contre 12 % en France métropolitaine.

Le recul du nombre de jeunes en emploi est également plus accentué en Seine-Maritime puisque celui-ci atteint 17 %. La Seine-Maritime figure ainsi parmi les quatre départements pour lesquels la baisse est supérieure à 16 %

Partie 1 :

Quelles situations pour les jeunes de Seine-Maritime ?

(-12 % en moyenne pour les 16 départements de référence). Cependant, l'évolution de l'emploi des jeunes dans les départements n'apparaît pas comme une spécificité générationnelle et semble étroitement liée à la conjoncture de l'emploi d'une manière plus générale, à tous les âges. En effet, avec un repli de l'emploi global de 2,3 % sur cette période, la Seine-Maritime figure parmi les territoires les plus touchés du référentiel. A *contrario*, les cinq départements pour lesquels l'emploi s'est développé entre 2010 et 2015 ont connu des baisses de l'emploi des jeunes plus contenues.

Le niveau de formation progresse et suit globalement la tendance nationale

En 2015, la structure des niveaux de formation des jeunes de la Seine-Maritime, comme son évolution entre 2010 et 2015, est comparable à celle de la France de province. En 2015, 53 % des jeunes de 16 à 25 ans possèdent au moins le baccalauréat à ces deux échelles territoriales, soit une hausse de 5 points par rapport à 2010. Cette part reste néanmoins inférieure à celle des départements de référence (58 %), la Seine-Maritime se situant au 14^e rang sur 16 (figure 6). Le niveau de formation des jeunes de Seine-Maritime tend, malgré tout, à rattraper celui des autres départements, la Seine-Maritime étant le quatrième département de ce référentiel dont la part de bacheliers parmi les jeunes a le plus augmenté entre 2010 et 2015.

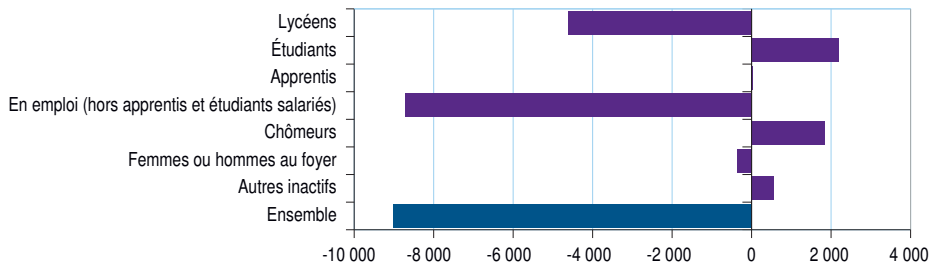
À 21 ans, une majorité de jeunes a achevé ses études

La situation des jeunes varie fortement avec l'âge (figure 7). Alors qu'ils sont principalement en études jusqu'à l'âge de 20 ans (lycéens, étudiants ou apprentis), les jeunes deviennent majoritairement actifs entre 20 et 21 ans. Les actifs représentent ainsi la moitié des jeunes de 21 ans, puis leur part augmente progressivement. Huit sur dix sont actifs à 25 ans. Parmi les actifs, la part de jeunes au chômage progresse avec l'âge jusqu'à 21 ans, fortement entre 17 et 19 ans où elle passe de 4,1 % à 18,5 %. Elle stagne ensuite jusqu'à 24 ans, puis amorce une décline à 25 ans qui se prolonge ensuite avec une insertion professionnelle progressive.

Par rapport aux 16 départements de référence, le basculement entre les études et l'activité intervient un an plus tôt en Seine-Maritime, phénomène spécifique à ce département au sein duquel les poursuites d'études sont globalement moins fréquentes. À chaque âge, les jeunes connaissent en revanche plus couramment le chômage dans le département mais sont aussi davantage en emploi avant l'âge de 24 ans.

4 8 700 jeunes en emploi de moins en cinq ans

Évolution du nombre de jeunes en Seine-Maritime entre 2010 et 2015 selon la catégorie



Sources : Insee, recensements de la population 2010 et 2015, exploitation complémentaire

5 Diminution plus rapide de la part de jeunes en emploi en Seine-Maritime

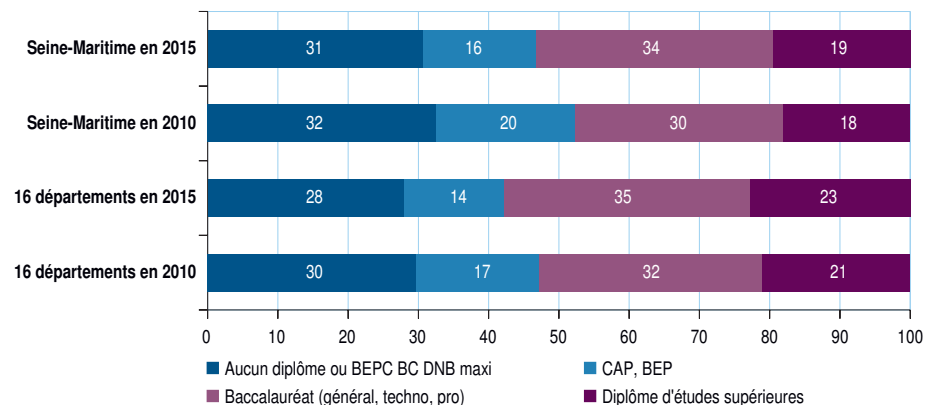
Évolution du nombre de jeunes par catégorie en Seine-Maritime entre 2010 et 2015 et comparaison avec les départements de référence

	Seine-Maritime	Maximum des 16 départements	Minimum des 16 départements	Ensemble des 16 départements	Rang de la Seine-Maritime parmi les 16 départements
Lycéens	-12,2	-1,0	-12,2	-6,7	16
Étudiants	+6,0	+13,7	-1,9	+6,8	8
Apprentis	+0,4	+23,6	-6,5	+5,8	10
En emploi	-16,8	-6,2	-18,4	-12,4	13
Chômeurs	+7,7	+25,0	+4,3	+12,9	11
Femmes ou hommes au foyer	-15,2	-6,4	-36,5	-19,2	5
Autres inactifs	+10,5	+48,8	+5,8	+22,3	14
Ensemble	-5,4	+4,3	-5,4	-1,2	16

Sources : Insee, recensements de la population 2010 et 2015, exploitation complémentaire

6 Progression un peu plus rapide de la part de bacheliers en Seine-Maritime

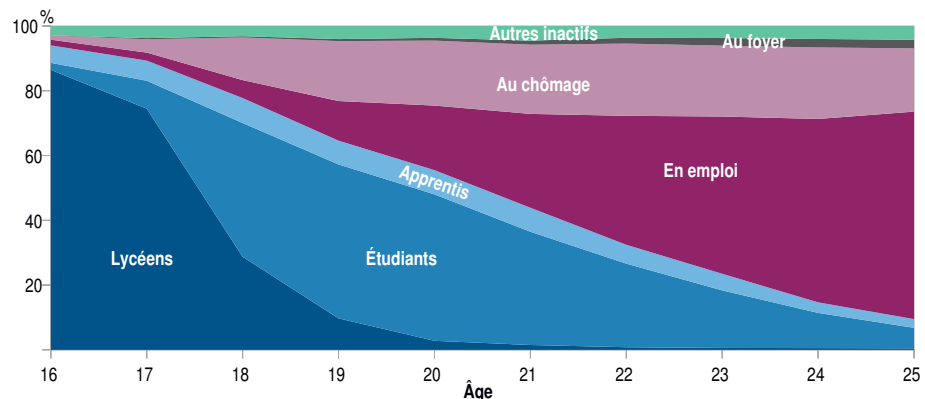
Répartition des jeunes selon le diplôme de plus haut niveau obtenu en 2010 et en 2015



Sources : Insee, recensements de la population 2010 et 2015, exploitation complémentaire

7 À 19 ans, un jeune de Seine-Maritime sur deux est étudiant

Chronogramme des jeunes de 16 à 25 ans selon leur catégorie en Seine-Maritime en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

Autonomie et conditions de vie

Les jeunes femmes autonomes plus tôt que les garçons

Un jeune est considéré comme autonome dès lors qu'il ne vit plus chez l'un des membres de sa famille (*définitions*). Ainsi 40,8 % des 16-25 ans du département sont autonomes en 2015. Cette proportion reste stable par rapport à 2010.

Néanmoins, les jeunes sont moins souvent autonomes en Seine-Maritime que dans les départements comparables (45,5 %). Le département se positionne ainsi au 14^e rang, devant l'Isère et le Loiret, alors que la Vienne et l'Ille-et-Vilaine en comptent 54,9 % et 51,3 %.

Cette part de jeunes autonomes progresse bien entendu avec l'âge (*figure 8*) pour chaque genre, mais les filles acquièrent leur autonomie plus tôt. Elles sont déjà majoritairement autonomes à 21 ans, alors que les garçons ne le sont qu'à 23 ans. L'âge du lycée et des études ne permet pas de différencier les deux genres, mais c'est à la fin de la vie étudiante que les filles acquièrent plus vite leur autonomie que les garçons.

D'une manière plus générale, l'autonomie intervient en Seine-Maritime un an plus tard que dans l'ensemble des 16 départements de référence, indifféremment pour les filles ou les garçons.

Deux jeunes en emploi sur cinq vivent encore chez un parent

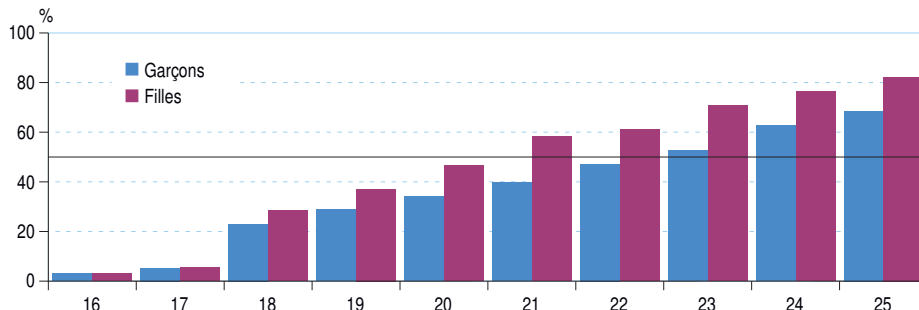
Au-delà du genre, la part de jeunes autonomes varie selon leur situation. En effet, l'âge auquel le jeune quitte le foyer parental varie selon qu'il est lycéen, étudiant, jeune actif en emploi, etc. L'autonomie est aussi conditionnée par les ressources financières qui permettent d'accéder à un logement indépendant. Ainsi, 95 % des lycéens vivent toujours chez un parent contre seulement 39 % des jeunes en emploi (*figure 9*). Au regard des 16 départements du référentiel, la Seine-Maritime compte proportionnellement moins d'autonomes pour chacune des catégories, exceptée celles des jeunes au foyer. L'écart dépasse 10 % chez les étudiants. Ils sont en effet 48 % à être autonomes en Seine-Maritime contre 58 % dans l'ensemble des départements observés.

Parmi les jeunes de 16 à 25 ans en emploi, catégorie la plus à même d'accéder à l'autonomie résidentielle, quatre sur dix restent domiciliés chez l'un de leurs parents, comme en France de province, signe d'une certaine fragilité économique des jeunes au début de leur vie active.

Parmi les jeunes autonomes, 41 % sont en emploi, alors que les jeunes en emploi ne sont que 18 % à vivre chez un parent (*figure 10*). La part de ces jeunes en emploi est plus élevée que dans les 16 départements de référence (37 %), mais

8 Les filles majoritairement autonomes à 21 ans, les garçons à 23 ans

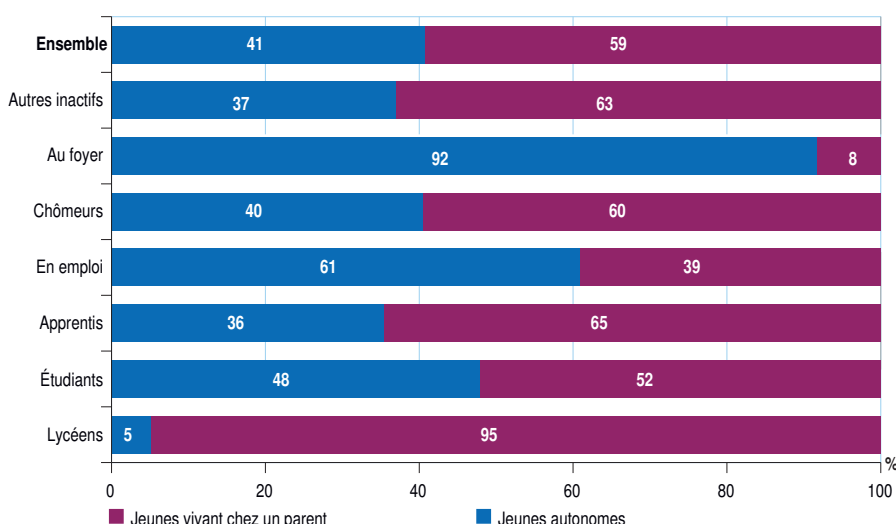
Part de jeunes autonomes selon l'âge et le genre en Seine-Maritime en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

9 Trois jeunes chômeurs sur cinq vivent chez un parent

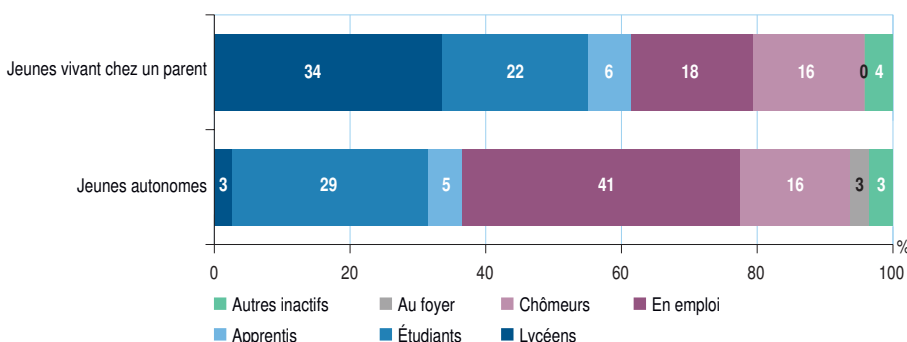
Part des jeunes selon la catégorie et la situation résidentielle en Seine-Maritime en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

10 Deux tiers des jeunes vivant chez un parent étudiant

Part des jeunes selon la situation résidentielle et la catégorie en Seine-Maritime en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

elle diminue fortement entre 2010 et 2015 (-6 points). À l'inverse, la part des étudiants parmi les autonomes n'atteint que 29 %, contre près de 38 % dans le référentiel, même si cette part augmente de 2 points par rapport à 2010.

Parmi les jeunes vivant dans leur famille, 26 % vivent au sein d'une famille monoparentale, soit 24 400 jeunes. Par ailleurs, 28 % des jeunes appartiennent à une famille d'au moins trois enfants, qui peut être monoparentale, soit 26 300 jeunes. En Seine-Maritime, 44 700 jeunes, soit près d'un jeune vivant chez ses parents sur deux (48 %), vivent dans une famille monoparentale et/ou nombreuse.

Près de deux jeunes autonomes sur cinq vivent seuls

Les jeunes autonomes vivent au sein de ménages dont les profils sont très divers. En Seine-Maritime, deux sur cinq vivent seuls en 2015 (figure 11). Comme pour l'ensemble des départements comparables, c'est le profil de ménages majoritaire parmi les 16-25 ans qui accèdent à l'autonomie résidentielle. Parmi les 4 100 jeunes qui vivent hors ménage ordinaire, soit 2,6 % des jeunes et 6,4 % des jeunes autonomes, 2 700 résident dans un foyer d'étudiants ou une cité universitaire, 850 dans un service de moyen ou long séjour, 350 en prison et 200 dans une habitation mobile.

Parmi les jeunes autonomes, le mode de cohabitation varie fortement : deux étudiants autonomes sur trois vivent seuls, pour seulement un sur trois chez les jeunes autonomes en emploi (figure 12).

En outre, les jeunes éloignés de l'emploi et de la formation sont nettement plus souvent à la tête d'une famille monoparentale. Ainsi, les chômeurs et les inactifs au foyer se trouvent plus souvent dans cette situation (respectivement 10 % et 19 %, contre 3 % en moyenne pour les autres jeunes autonomes).

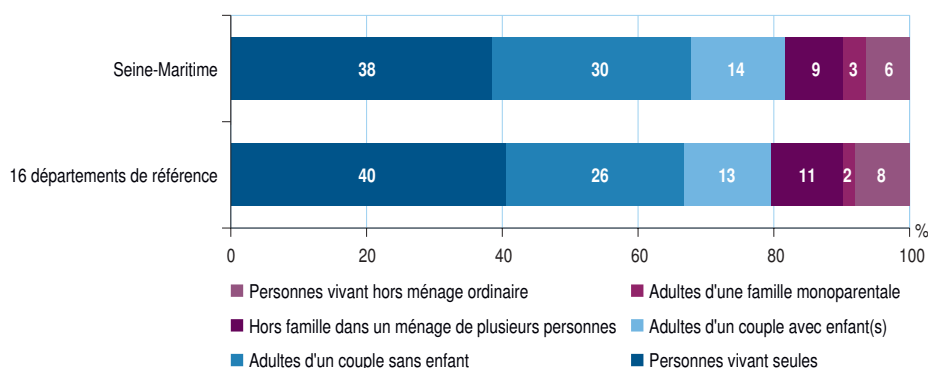
Près d'un quart des locataires occupe un logement social

En 2015, en Seine-Maritime, quel que soit le mode de cohabitation, un jeune autonome sur dix est propriétaire de son logement, et huit sur dix sont locataires. Les écarts avec les autres départements de référence sont faibles, car le processus d'accession à la propriété intervient plus tardivement, lorsque l'insertion dans l'emploi et l'assise économique du ménage sont davantage stabilisées. Néanmoins, parmi les locataires du département, 22 % occupent un logement social (figure 13), une proportion stable depuis 2010, mais supérieure d'un peu plus de dix points à celle des départements de comparaison. Cependant, la surreprésentation du logement social en Seine-Maritime n'est pas spécifique aux jeunes, mais provient de la structure globale du parc de logements dans le département. La part du logement social y est en effet supérieure de neuf points à celle des départements de référence.

L'offre la plus importante du parc de logement social en Seine-Maritime permet d'apporter une réponse plus adaptée, en termes d'hébergement, aux jeunes dont les conditions de revenu sont plus faibles. Ainsi, 38 % des jeunes autonomes au chômage occupent un logement HLM en Seine-Maritime contre à peine 23 % dans les départements de référence, soit un écart de 15 points. Ce différentiel atteint presque 12 points pour les jeunes en emploi.

11 Plus de jeunes autonomes en couple en Seine-Maritime

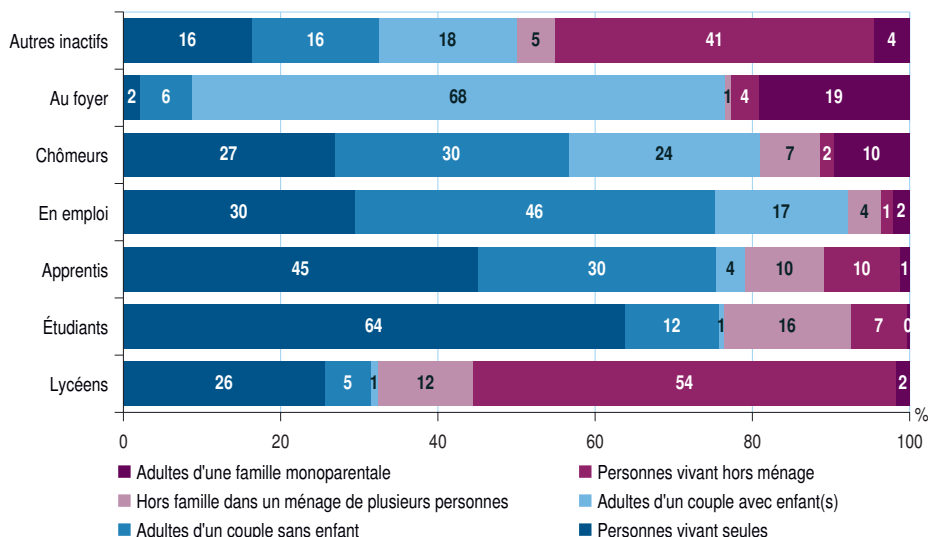
Part des jeunes autonomes selon leur mode de cohabitation en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

12 Plus âgés, les jeunes autonomes actifs vivent plus souvent en couple

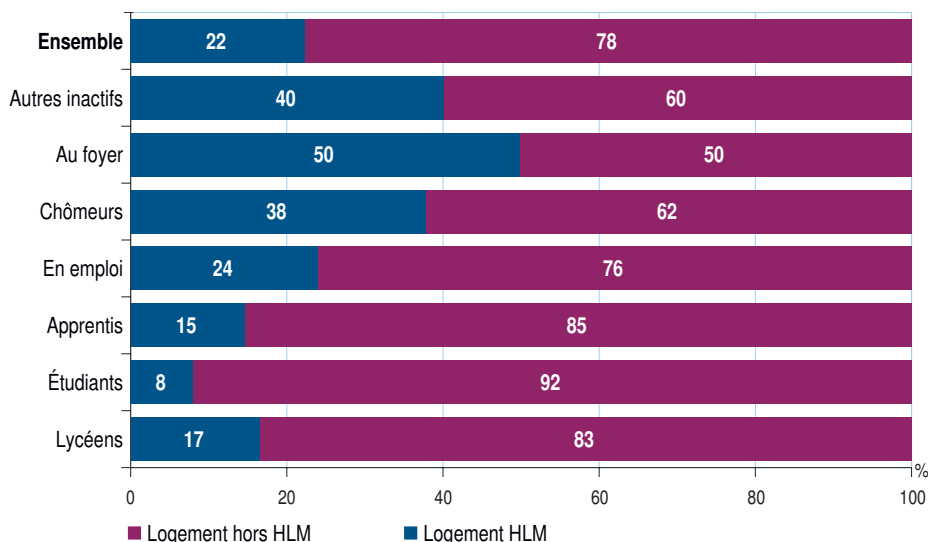
Part des jeunes autonomes selon leur catégorie et leur mode de cohabitation en Seine-Maritime en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

13 Plus de locataires dans le parc social parmi les jeunes non scolarisés éloignés de l'emploi

Part des jeunes autonomes locataires d'un HLM en Seine-Maritime en 2015



Champ : Jeunes autonomes locataires du logement occupé

Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

Près d'un étudiant sur deux vit en studio

Indépendamment du statut d'occupation, plus de la moitié des jeunes autonomes de Seine-Maritime vit dans un logement de trois pièces ou plus (52 % ; *figure 14*), soit six points de plus que dans les départements de référence (46 %). D'une part, les jeunes autonomes occupent deux fois plus souvent un logement social en Seine-Maritime. Or, ces logements sont en moyenne plus grands, et ce, davantage encore en Seine-Maritime. D'autre part, les étudiants, qui occupent majoritairement des petits logements, sont proportionnellement moins nombreux dans le département.

Mais la taille des logements varie en fonction de la catégorie de jeunes. En effet, de manière assez logique, les jeunes en études occupent majoritairement de petits logements, studios ou deux pièces. À l'inverse, les autres jeunes, plus âgés et disposant en moyenne de ressources financières plus élevées, disposent majoritairement de logements de trois ou quatre pièces. Ainsi, la part des étudiants autonomes occupant un studio est sept fois plus élevée que celle des jeunes en emploi.

Un tiers des jeunes ménages vit sous le seuil de pauvreté

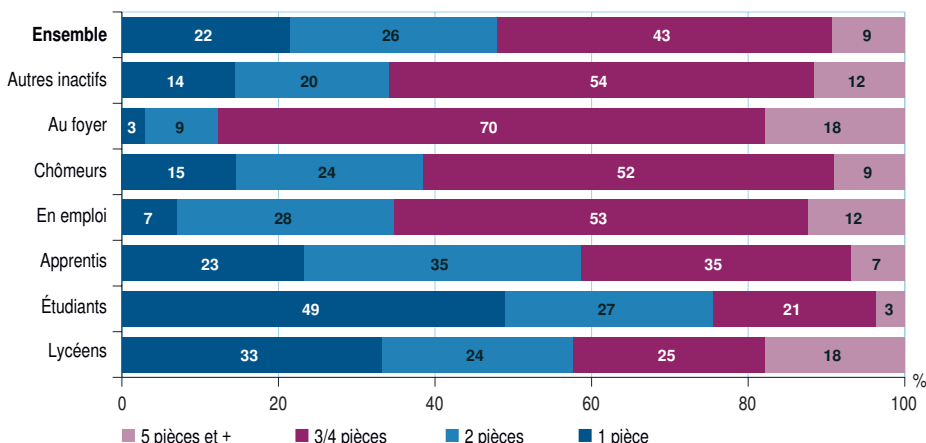
Le taux de pauvreté (*définitions*) des jeunes ménages (ménages dont la personne de référence est âgée de 16 à 25 ans ; *définitions*) atteint 33 % en 2015 (*figure 15*). C'est un niveau légèrement plus élevé que dans les départements de référence (32 % en moyenne), qui positionne la Seine-Maritime au 6^e rang. Ce taux de pauvreté décroît progressivement avec l'âge, conséquence de l'augmentation parallèle du niveau de vie (*définitions*). Il passe ainsi de 74 % à 19 ans à 23 % à 25 ans. À partir de 21 ans, le niveau de vie médian mensuel des jeunes (1 081 €) dépasse le seuil de pauvreté (1 015 €). Il atteint 1 433 € à 25 ans, mais reste, à cet âge, inférieur à celui de la population française dans son ensemble (1 692 €). Ces niveaux de vie sont néanmoins potentiellement sous-estimés puisqu'ils ne prennent pas en compte les éventuelles aides versées de manière informelle par les parents à leurs enfants.

Une part des salaires dans le revenu disponible croissante avec l'âge

De façon logique, l'origine des revenus des jeunes ménages varie en fonction de l'âge (*figure 16*). La part des salaires augmente sensiblement entre 20 et 25 ans (+ 22 points), en lien avec la part croissante de jeunes en emploi au fil des âges (*figure 7*). Concomitamment, la part des impôts augmente (de 7 % à 20 ans à 12 % à 25 ans) et celle des allocations logement diminue (13 % à 20 ans contre 5 % à 25 ans). En comparaison avec les départements de référence, les revenus des jeunes de Seine-Maritime proviennent moins des salaires (- 1,4 point), et davantage des minimas sociaux (+ 1,2 point).

14 Les trois quarts des étudiants autonomes occupent un studio ou un deux pièces

Part des jeunes autonomes selon le nombre de pièce(s) du logement en Seine-Maritime en 2015

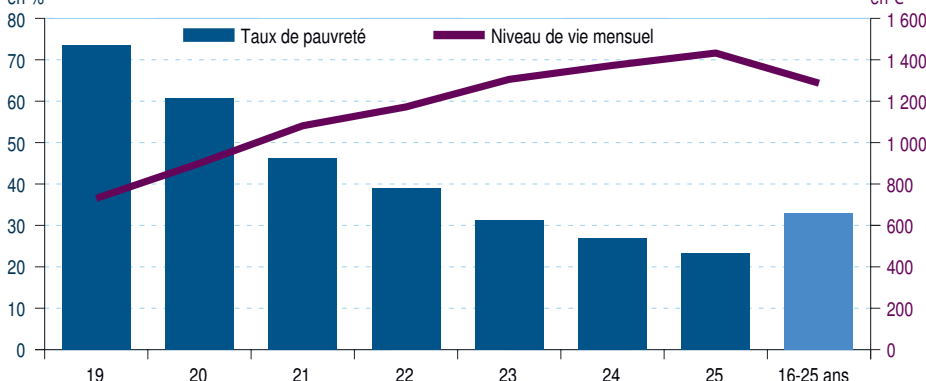


Champ : hors jeunes autonomes hors logement ordinaire

Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

15 Un taux de pauvreté trois fois plus élevé à 19 ans qu'à 25 ans

Taux de pauvreté au seuil de 60 % et niveau de vie médian par âge en Seine-Maritime en 2015



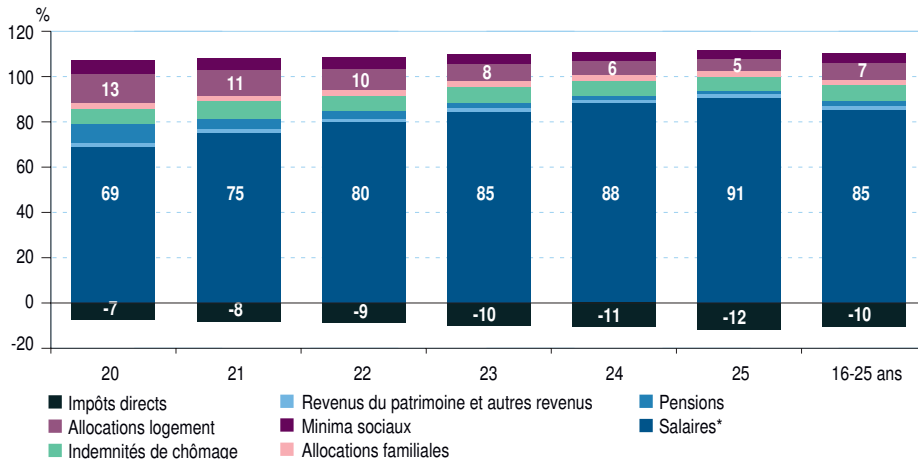
Note de lecture : à 20 ans, 60,8 % des jeunes de Seine-Maritime réferents du ménage fiscal ont un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian en France en 2015 (soit 1 015 € mensuel). À cet âge, le niveau de vie médian mensuel s'élève à 900 € en Seine-Maritime.

Champ : Jeunes de 16 à 25 ans réferents du ménage fiscal. Les données par âge avant 19 ans sont soumises au secret statistique du fait de faibles effectifs.

Sources : Insee-DGFI-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

16 Une baisse de la part des allocations dans le revenu des jeunes entre 20 et 25 ans

Décomposition des revenus des jeunes réferents fiscaux du ménage par âge en Seine-Maritime en 2015



* y compris les revenus des activités non salariées

Note de lecture : À 20 ans, la part des salaires dans les revenus des jeunes réferents fiscaux est de 69,2 % en moyenne, celle des impôts (négative, car il s'agit d'un prélèvement) est de 7,2 %.

Champ : Jeunes de 16 à 25 ans réferents du ménage fiscal. Les données par âge avant 19 ans sont soumises au secret statistique du fait de faibles effectifs.

Sources : Insee-DGFI-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

Mobilités et activité par territoire

La Seine-Maritime gagne des jeunes par les migrations résidentielles

Avec un solde migratoire déficitaire de 2 000 personnes entre 2014 et 2015, la Seine-Maritime perd des habitants du fait des migrations résidentielles. Toutefois, ce constat ne concerne pas les jeunes de 16 à 25 ans qui sont plus nombreux à venir s'installer dans le département qu'à le quitter (*figure 17*). Les pôles d'enseignement supérieur implantés en Seine-Maritime permettent notamment d'attirer des jeunes originaires d'autres territoires. Par conséquent, la Seine-Maritime bénéficie d'un excédent migratoire de 960 jeunes entre 2014 et 2015, hors flux avec l'étranger. Rapporté à la population de même âge, cet excédent correspond à un gain de six jeunes pour 1 000 qui habitaient le territoire un an auparavant. Cet impact migratoire (*définitions*) est surtout porté par l'excédent d'étudiants (+ 34 ‰). En revanche, les jeunes en emploi ont tendance à quitter le département (– 11 ‰).

Pour autant, comparée aux départements de référence, l'amplitude de l'excédent migratoire de la Seine-Maritime chez les jeunes doit être relativisée. Le département figure en effet parmi ceux pour

17 Un léger excédent migratoire des 16-25 ans dû aux étudiants

Migrations résidentielles par catégorie de jeunes en Seine-Maritime entre 2014 et 2015

	Entrées	Sorties	Solde	Impact migratoire (en ‰)
Lycéens	474	412	+ 63	+ 2
Étudiants (y compris étudiants salariés)	4 555	3 312	+ 1 243	+ 34
Apprentis	534	597	– 63	– 7
En emploi (hors apprentis et étudiants salariés)	2 405	2 889	– 484	– 11
Chômeurs	1 293	1 148	+ 145	+ 6
Femmes ou hommes au foyer	66	34	+ 32	+ 17
Autres inactifs	230	205	+ 24	+ 4
Total	9 557	8 597	+ 960	+ 6

Lecture : l'impact migratoire rapporte le solde migratoire (sur le champ de la France hors Mayotte) à la population en l'absence de migrations. La population en l'absence de migrations se définit comme la somme des stables dans la zone et des départs.
Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

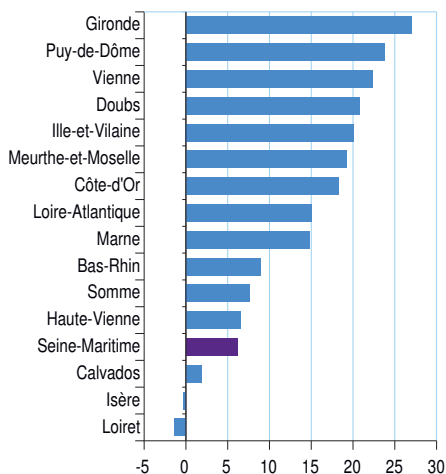
lesquels l'impact migratoire est le plus contenu, au 13^e rang des 16 départements de référence (*figure 18*). À titre de comparaison, la Gironde gagne 27 jeunes pour 1 000 qui y habitaient un an avant. Comme en Seine-Maritime, ce sont principalement les étudiants qui contribuent à cet afflux migratoire.

Migrations résidentielles : peu de territoires excédentaires

En Seine-Maritime, l'excédent migratoire de jeunes concerne trois territoires (*figure 19*) : la MRN, la CoDAH et la CC Interrégionale Aumale-Blangy-sur-Bresle. Il se concentre sur les deux premiers territoires, qui attirent fortement

18 La Seine-Maritime parmi les départements les moins attractifs

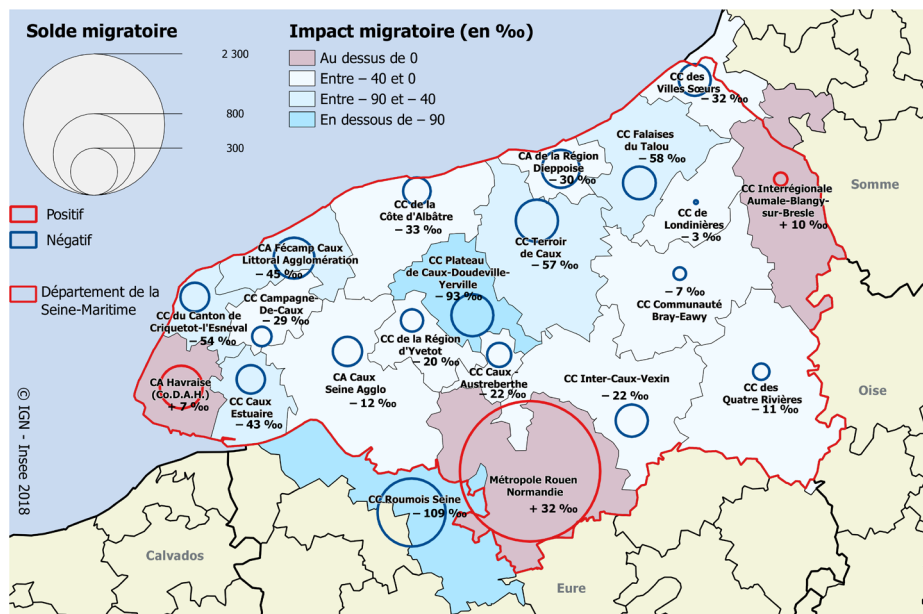
Impact migratoire pour les 16-25 ans par département entre 2014 et 2015



Unité : ‰
Lecture : l'impact migratoire rapporte le solde migratoire (sur le champ de la France hors Mayotte) à la population en l'absence de migrations. La population en l'absence de migrations se définit comme la somme des stables dans la zone et des départs.
Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

19 La plupart des territoires connaissent un déficit migratoire des jeunes

Impact migratoire pour les 16-25 ans entre 2014 et 2015 pour les EPCI de Seine-Maritime



Unité : ‰
Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

les jeunes, originaires ou non du département, grâce à l'offre d'enseignement supérieur. Entre 2014 et 2015, ils ont ainsi gagné respectivement 2 300 et 200 jeunes de 16 à 25 ans par le jeu des migrations résidentielles. La CC Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle présente également un léger excédent migratoire, lié à des échanges de proximité avec les territoires voisins de la Somme et de l'Oise.

Chacun des autres EPCI perd des jeunes par les migrations résidentielles. Cette perte peut aller parfois jusqu'à une centaine de jeunes pour 1 000 qui habitaient le territoire un an avant, comme dans la CC du Plateau de Caux-Doudeville-Yerville ou de la CC Roumois Seine (figure 19).

Dans la plupart des territoires, les flux migratoires sont majoritairement internes à la Seine-Maritime

Dans les deux tiers des EPCI de Seine-Maritime, les jeunes qui s'installent proviennent majoritairement du département. Seuls sept d'entre eux reçoivent des jeunes principalement originaires d'autres départements : la MRN, la CoDAH, la CA de la Région Dieppoise, la CC des Villes Sœurs, la CC Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle, la CC des Quatre Rivières et la CC Roumois Seine (figure 20).

Pour chacun de ces sept territoires, il s'agit surtout de flux originaires d'un département limitrophe. Ainsi, les flux d'entrées de jeunes originaires de l'extérieur du département sont également des flux de proximité dans la MRN et dans la CoDAH. Pour la MRN, un quart des arrivants habitait déjà la Seine-Maritime, un autre quart venant de l'Eure. Les autres entrants viennent du Calvados, de Paris, des Yvelines et du Nord.

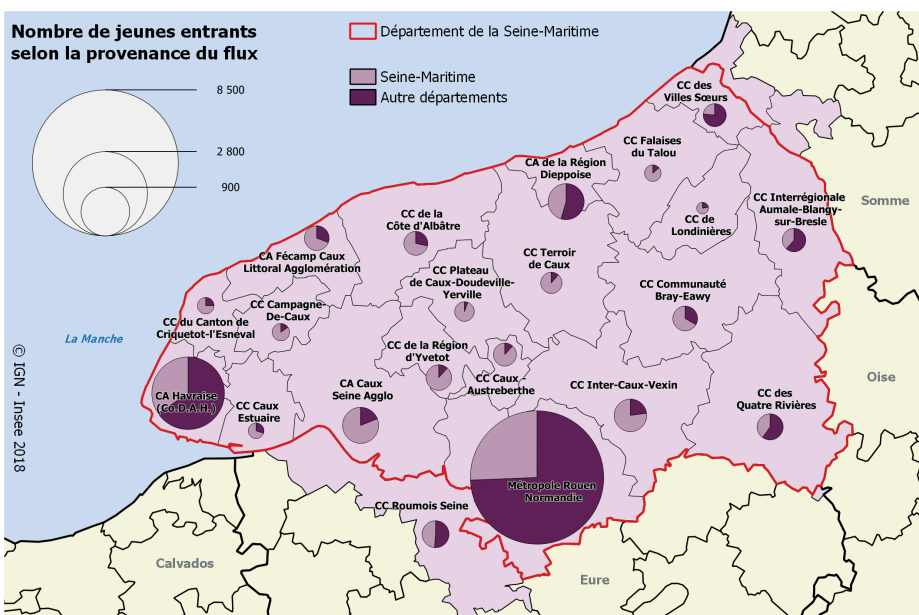
Dans la CoDAH, un tiers des entrants résidait déjà en Seine-Maritime. Les principaux flux proviennent ensuite du Calvados, de l'Eure et de Paris.

La CA de Dieppe constitue une exception, avec près de la moitié d'entrants originaires du département et un quart des départements d'outre-mer. Pour les trois EPCI les plus à l'est, l'intensité des arrivées d'un autre département résulte de leurs échanges avec les départements limitrophes. Ainsi, la CC des Villes Sœurs et la CC Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle accueillent pour les trois quarts des jeunes originaires de la Somme ou de l'Oise.

Symétriquement, les flux sortants sont aussi essentiellement des flux de proximité (figure 21). Dans les EPCI pour lesquels les arrivants sont majoritairement originaires de l'extérieur du département, les sortants partent aussi principalement en dehors de la Seine-Maritime.

20 La Métropole Rouen Normandie et la CoDAH, deux territoires attractifs pour les jeunes des autres départements

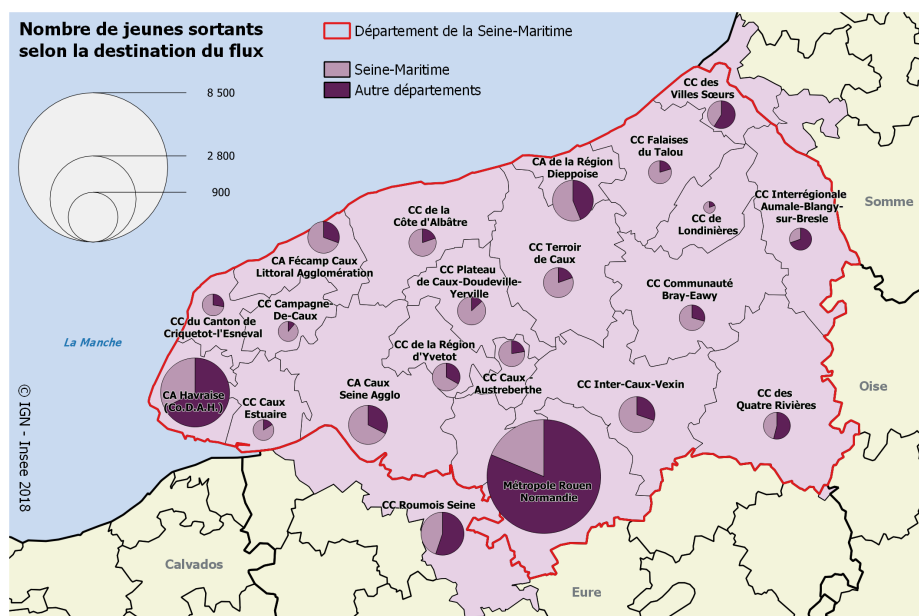
Nombre de jeunes entrants dans les EPCI de Seine-Maritime entre 2014 et 2015 selon la provenance



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

21 Les départs de la Métropole Rouen Normandie majoritairement orientés vers l'extérieur du département

Nombre de jeunes sortants des EPCI de Seine-Maritime entre 2014 et 2015 selon la destination



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

Des déplacements domicile-travail plus longs loin des pôles urbains

En 2015, 43 300 jeunes occupent un emploi dans le département de la Seine-Maritime, soit 27 % des 16 à 25 ans. La majorité d'entre eux vit et travaille dans la MRN ou dans la CoDAH, une résultante logique du poids démographique et économique de ces deux territoires. Pour autant, la part de jeunes en emploi y est moins élevée qu'ailleurs, compte tenu d'une présence importante des étudiants. Les jeunes sont davantage en situation d'emploi au sein des territoires les plus éloignés des grands pôles. Ainsi, dans les EPCI ruraux, plus du tiers des jeunes est en emploi.

À l'instar de ce que l'on peut observer pour l'ensemble de la population, les 16-25 ans résidents des grands pôles travaillent plus fréquemment sur place, plus de quatre jeunes en emploi sur cinq qui résident dans la MRN ou la CoDAH travaillent au sein de leur EPCI de résidence (figure 22). À l'inverse, cette situation ne concerne que moins d'un jeune en emploi sur trois dans la plupart des EPCI situés en périphérie de Rouen, du Havre ou de Dieppe.

Si les jeunes recourent très majoritairement à la voiture pour aller travailler (sept sur dix l'utilisent), ils recourent davantage que leurs aînés de 26 à 35 ans à des modes de transport alternatifs, qu'il s'agisse des transports en commun ou des deux-roues, motorisés ou non.

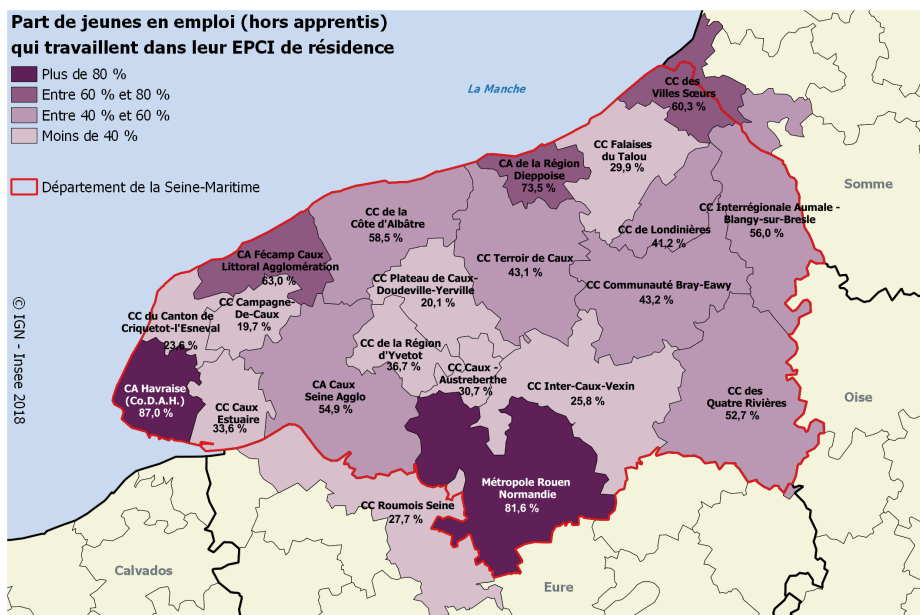
Plus des deux tiers des jeunes en emploi sont employés ou ouvriers

Plus des deux tiers des jeunes en emploi de Seine-Maritime sont employés ou ouvriers (respectivement 36 % et 33 %), deux catégories auxquelles les jeunes appartiennent davantage que les 26-35 ans (53 %). Les jeunes en emploi occupent aussi souvent des professions intermédiaires (23 % d'entre eux), plus rarement des postes de cadres (6 %).

Bien que les jeunes soient nombreux au sein de cette catégorie socio-professionnelle, comme au niveau national, la part d'ouvriers parmi les jeunes en emploi a reculé entre 2010 et 2015, au profit des employés et des professions intermédiaires. Par ailleurs, les contrats de travail des jeunes sont plus souvent précaires que ceux de leurs aînés puisque, en 2015, 57 % des 16-25 ans disposent d'un CDI contre 79 % des 26-35 ans.

22 Une plus grande proximité entre emploi et lieu de résidence autour des pôles urbains

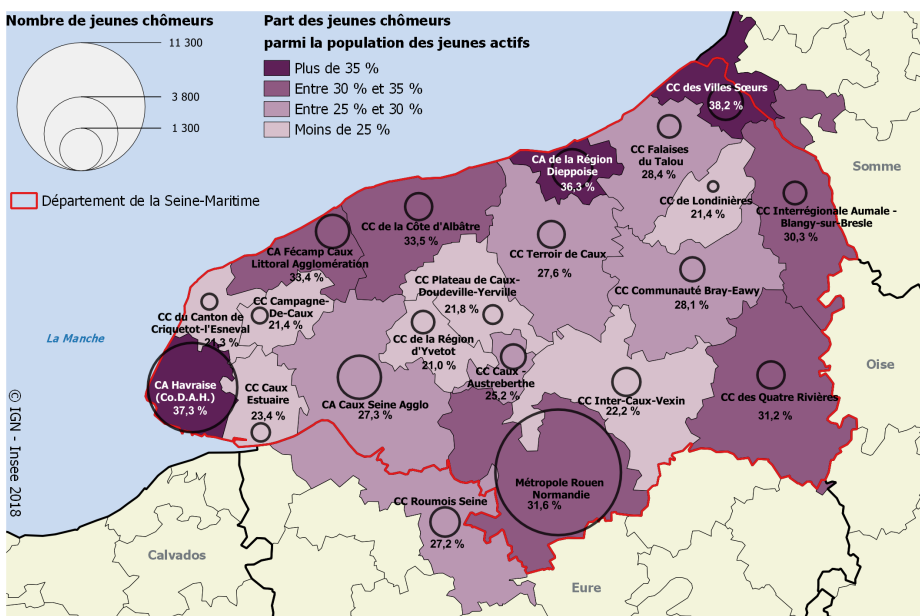
Part de jeunes en emploi (hors apprentis) qui travaillent dans leur EPCI de résidence



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

23 Des territoires inégalement touchés par le chômage des jeunes

Nombre de jeunes chômeurs et taux de chômage des jeunes par EPCI en 2015



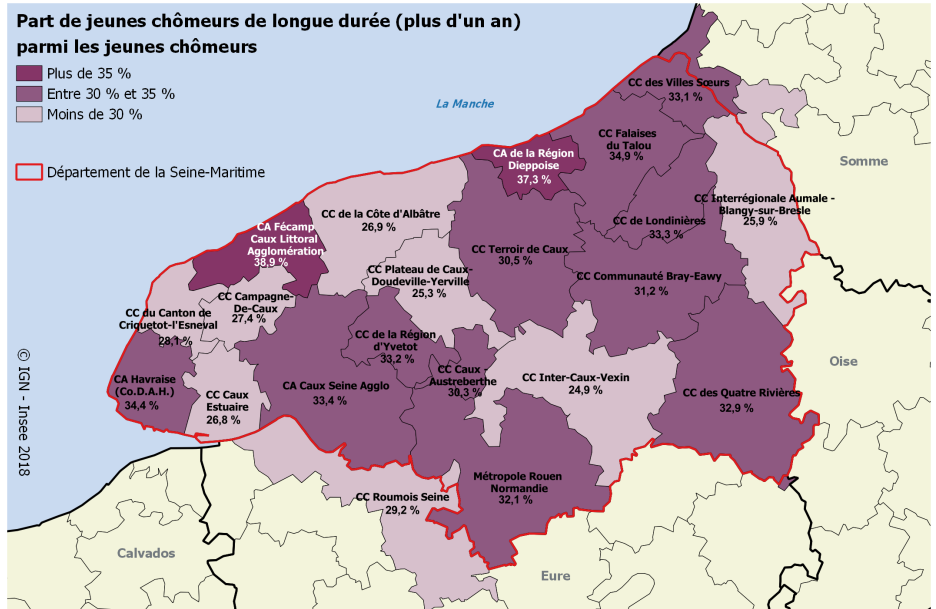
Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

Quatre EPCI particulièrement touchés par le chômage des jeunes

En 2015, 25 800 personnes de 16 à 25 ans sont au chômage en Seine-Maritime, soit 33 % des jeunes actifs (*définitions*), dont 17 000 résident dans la MRN ou dans la CoDAH. Quatre EPCI sont particulièrement touchés : la CoDAH, la CA de la Région Dieppoise, la CA des Villes Sœurs et la CA Fécamp Caux Littoral Agglomération. Le taux de chômage des jeunes dépasse 35 % dans les trois premiers territoires (*figure 23*). La CA de Fécamp est légèrement moins touchée, mais le chômage de longue durée y est important (*figure 24*). Dans la CA de la Région Dieppoise, le chômage des jeunes est à la fois plus important et plus fréquemment de longue durée. À l'inverse, certains territoires proches des grands pôles sont davantage épargnés.

24 Fécamp et Dieppe : deux territoires plus touchés par le chômage de longue durée des jeunes

Part de chômeurs depuis plus d'un an parmi les jeunes chômeurs par EPCI en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

Accessibilité aux services

Neuf jeunes sur dix à moins de 15 minutes des services liés à l'emploi

D'une manière générale, la problématique du chômage des jeunes peut être liée à des difficultés d'accessibilité. Le temps d'accès aux services liés à l'emploi, tels qu'une agence Pôle emploi, une agence de travail temporaire ou un Centre de Formation d'Apprentis, s'établit en moyenne à 15 minutes en Seine-Maritime. Cette accessibilité est meilleure que dans l'ensemble de la France de province, où le temps d'accès moyen est supérieur de quatre minutes. La situation plus favorable du département se vérifie pour chacun des services liés à l'emploi. En 2017, neuf jeunes sur dix vivent ainsi à moins de 15 minutes des services liés à l'emploi (*définitions*).

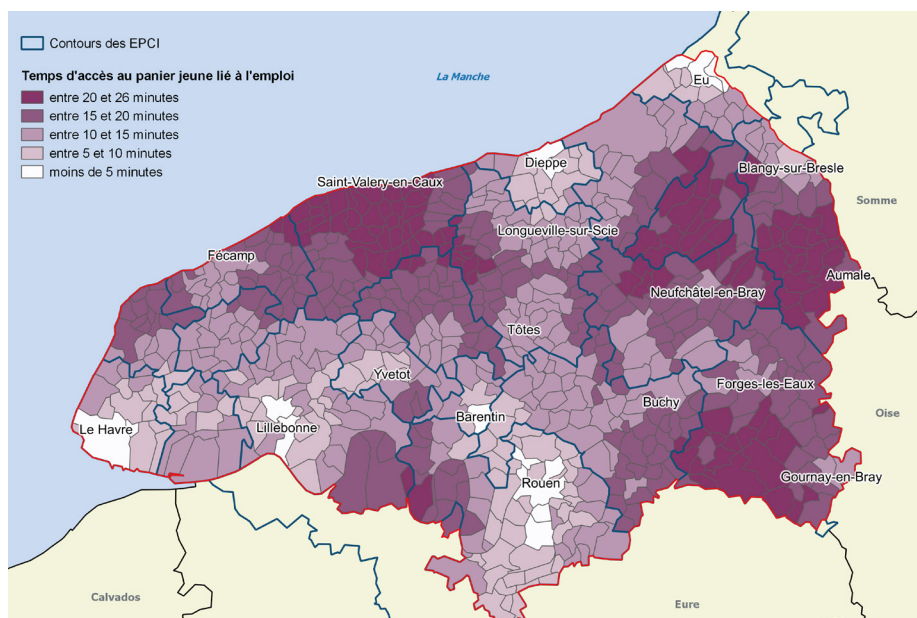
Toutefois, 15 700 jeunes doivent effectuer un trajet de plus de 15 minutes pour accéder à ces services dans le département. Certaines parties du territoire sont particulièrement concernées, notamment dans le Pays de Bray, à l'est du département et autour de Saint-Valéry-en-Caux (*figure 25*).

Huit minutes en moyenne pour accéder à une mission locale

Au regard d'un grand nombre de points d'accès, les missions locales constituent des services très accessibles pour les jeunes de Seine-Maritime. Seuls les habitants de quelques territoires tels que Étretat, Héricourt-en-Caux et leurs communes voisines, ou encore certaines communes de la CC Inter-Caux-Vexin, en sont relativement éloignés (*figure 26*).

25 Les équipements liés à l'emploi moins accessibles autour de Saint-Valéry-en-Caux et dans certaines parties du Pays de Bray

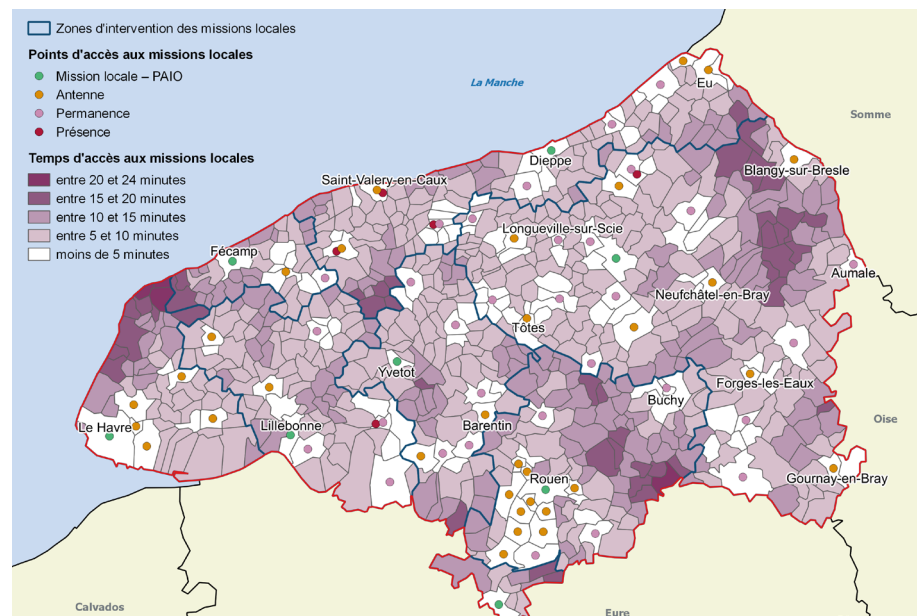
Temps d'accès moyens aux équipements du panier jeunes liés à l'emploi par commune en 2017, en minutes



Équipements liés à l'emploi : Pôle emploi, école de conduite, agence de travail temporaire, Centre de Formation d'Apprentis et gare.
Sources : Insee, Base Permanente des Équipements, distancier Méric, millésime 2017

26 Une grande majorité de communes situées à moins de 15 minutes d'une mission locale

Temps d'accès moyens aux missions locales par commune en 2017, en minutes



Sources : Insee, Association régionale des missions locales, distancier Méric

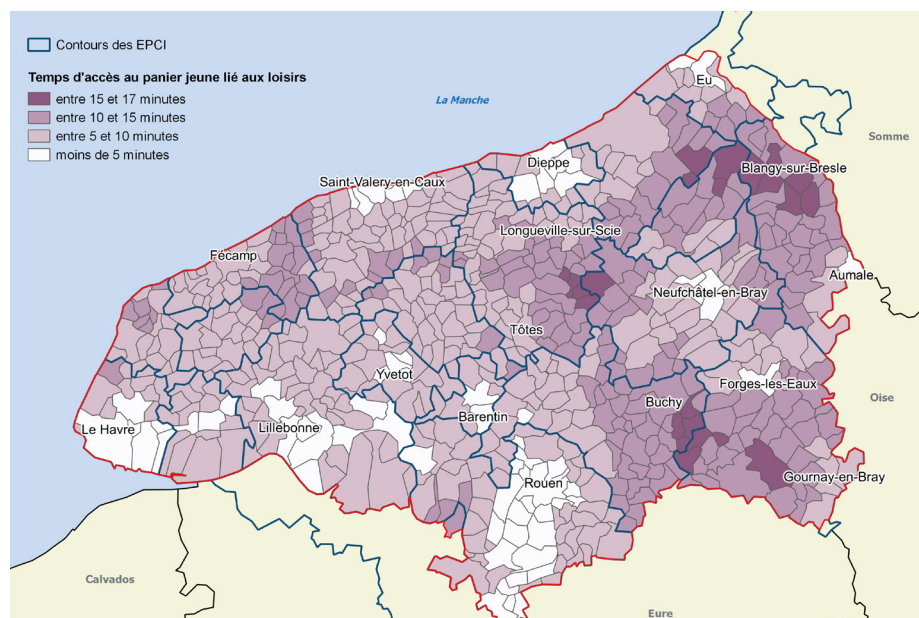
Neuf minutes en moyenne pour accéder aux équipements du panier « loisirs »

L'accessibilité aux équipements de loisirs (*définitions*) tels que les piscines ou les cinémas est très bonne pour les jeunes de Seine-Maritime. Seulement 0,5 % d'entre eux vivent en moyenne à plus de 15 minutes de ce type d'équipements, et 6 % à plus de 10 minutes, soit respectivement 800 et 9 500 jeunes concernés.

Les temps d'accès moyens sont également sensiblement plus courts dans le département qu'en France de province. Seules quelques communes du Pays de Bray restent légèrement plus éloignées de ce type de services (*figure 27*).

27 Des équipements de loisirs très accessibles

Temps d'accès moyens aux équipements du panier jeunes liés aux loisirs par commune en 2017, en minutes



Équipements de loisirs : Bassin de natation, tennis, athlétisme, cinéma, salle ou terrain multi-sports, salle de sport spécialisée.
Sources : Insee, Base Permanente des Équipements, distancier Métric, millésime 2017

Synthèse et perspectives démographiques

Des problématiques différentes selon les territoires

Les EPCI normands peuvent être classés en sept catégories au regard de leur morphologie et des « fonctions » qu'ils assurent (étude « La Normandie et ses territoires », *pour en savoir plus*). Certains jouent en effet une fonction de pôles plus ou moins structurants, en matière d'emploi ou de services, d'autres, plus dépendants des pôles extérieurs pour l'emploi et les services, assurent davantage une fonction résidentielle. Les sept types de territoires identifiés à partir de ces critères sont représentés en Seine-Maritime et les conditions de vie des jeunes y apparaissent différenciées.

L'étude de la situation des jeunes au sein des territoires, et donc l'identification d'enjeux spécifiques à chacun d'eux, doit permettre de mieux accompagner l'action publique destinée aux jeunes. Leur situation dans les EPCI du département est analysée sur la base de la typologie des territoires précitée et à travers six indicateurs. Ceux-ci prennent en compte le poids démographique des jeunes et l'impact migratoire pour cette tranche d'âge, leur degré d'autonomie résidentielle, leurs difficultés d'insertion dans l'emploi et l'accessibilité aux équipements qui y sont liés, ainsi que le taux de pauvreté des jeunes ménages (*figure 28*).

Attractifs pour les jeunes, compte tenu de leur offre en matière d'enseignement supérieur, les pôles à vocation métropolitaine de la Métropole Rouen Normandie et de la Communauté D'Agglomération Havraise sont les territoires les plus jeunes. Les 16-25 ans y sont plus souvent autonomes, mais leur plus forte part d'étudiants et de jeunes

au chômage les expose davantage à la pauvreté. Les enjeux liés à l'emploi et à l'accompagnement économique des jeunes y sont donc forts.

Pôle régional majeur, la CA de la Région Dieppoise est confrontée à un départ des jeunes, particulièrement touchés par le chômage et la pauvreté, plus qu'en moyenne départementale. Mais les difficultés de cet EPCI ne sont pas propres à la population des jeunes et frappent aussi davantage les autres tranches d'âge.

Les conditions de vie des jeunes apparaissent plus hétérogènes parmi les pôles régionaux secondaires. La CC de la région d'Yvetot bénéficie de la situation la plus favorable. Le chômage et la pauvreté y sont plus limités et l'autonomie des jeunes plus fréquente. À l'inverse, la CA de Fécamp, la CC des Villes Sœurs et la CC de la Côte d'Albâtre sont confrontées à un problème d'attractivité pour les jeunes et à plus de chômage. La CA de Fécamp et la CC des Villes Sœurs se caractérisent par la plus forte prégnance de la pauvreté des jeunes, la CA de Fécamp et la CC de la Côte d'Albâtre par un éloignement plus important des équipements liés à l'emploi. Les jeunes sont moins souvent autonomes dans la CC des Villes Sœurs. Dans la CA Caux Seine Agglo, les jeunes connaissent des niveaux de pauvreté et de chômage intermédiaires parmi les pôles régionaux secondaires.

Les CC Caux Estuaire et Caux-Austreberthe, territoires « mixtes », perdent des jeunes, qui rejoignent essentiellement les pôles urbains voisins. De ce fait, la part de jeunes autonomes est plus faible, car les plus jeunes, moins souvent autonomes, y sont proportionnellement plus nombreux. Les jeunes sont aussi moins confrontés au chômage et la pauvreté, en particulier dans la CC Caux Estuaire.

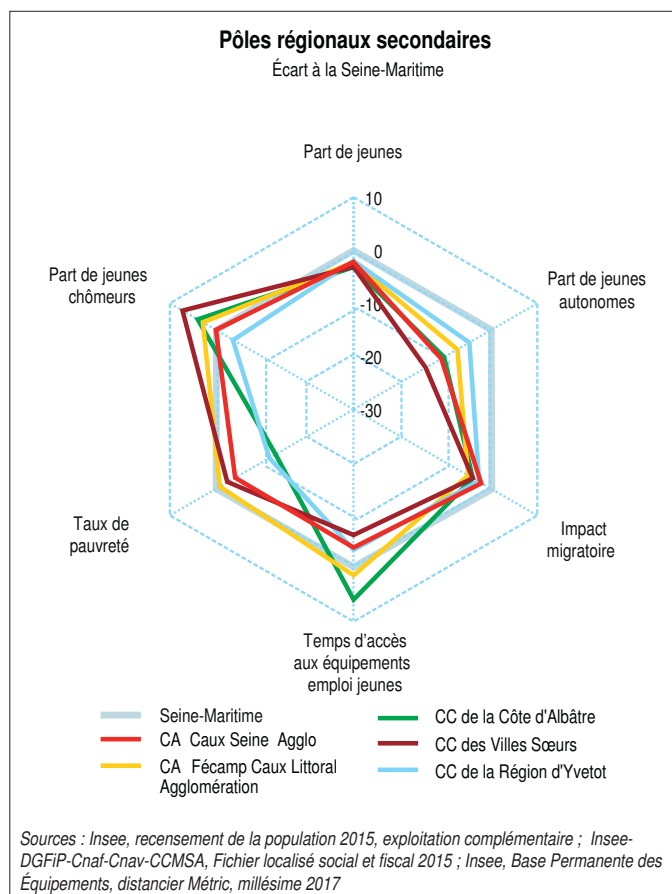
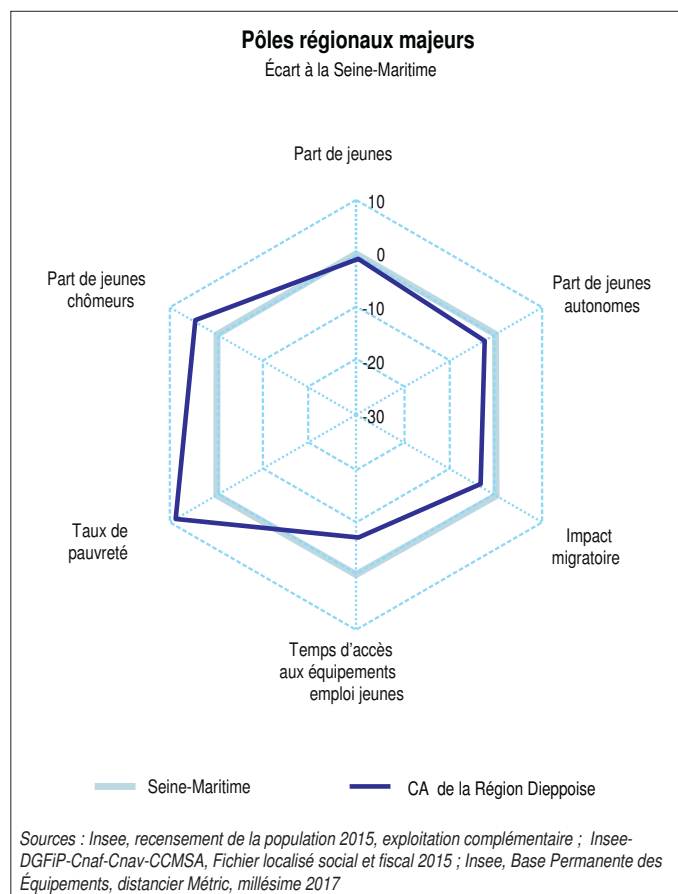
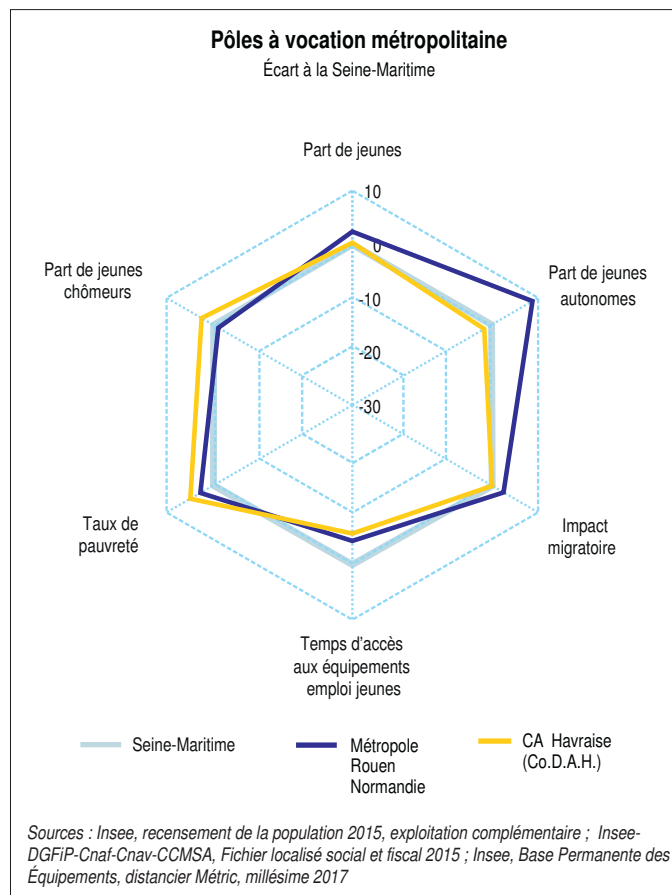
Malgré un déficit migratoire contenu sur cette tranche d'âge, les territoires ruraux ont une part moins importante de jeunes du fait d'une natalité peu dynamique au cours des dernières décennies. Au regard de la nature rurale de ces territoires, ces EPCI se caractérisent par l'éloignement des services liés à l'emploi. De plus, dans les pôles de l'espace rural de la CC Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle, de la CC des Quatre Rivières et de la CC Bray - Eawy, le chômage des jeunes est assez important. La CC de Londinières, qui fait partie des territoires ruraux dépendants, est davantage épargnée. L'accessibilité aux services constitue l'un des enjeux majeurs dans ces territoires, notamment pour les jeunes.

Enfin, dans les territoires périurbains dépendants, les jeunes sont relativement peu présents, car ils y restent moins souvent lorsqu'ils accèdent à l'autonomie, et rejoignent les pôles urbains. De ce fait, les jeunes qui vivent dans les territoires périurbains dépendants résident plutôt au domicile de leurs parents, sont plus jeunes, donc moins actifs et moins touchés par le chômage. Territoire le plus concerné par le chômage des jeunes au sein de cette catégorie, la CC Falaises du Talou fait exception. Enfin, les jeunes autonomes de la CC du canton de Criquetot-l'Esneval et de la CC Campagne-De-Caux sont relativement épargnés par la pauvreté. Les enjeux pour ces territoires périurbains dépendants relèvent avant tout de l'attractivité afin, à défaut de pouvoir retenir leurs jeunes lorsque ceux-ci partent pour étudier, de les inciter à revenir s'y installer à l'issue des études. ■

28 Des enjeux liés à l'emploi et aux revenus des jeunes dans les pôles urbains

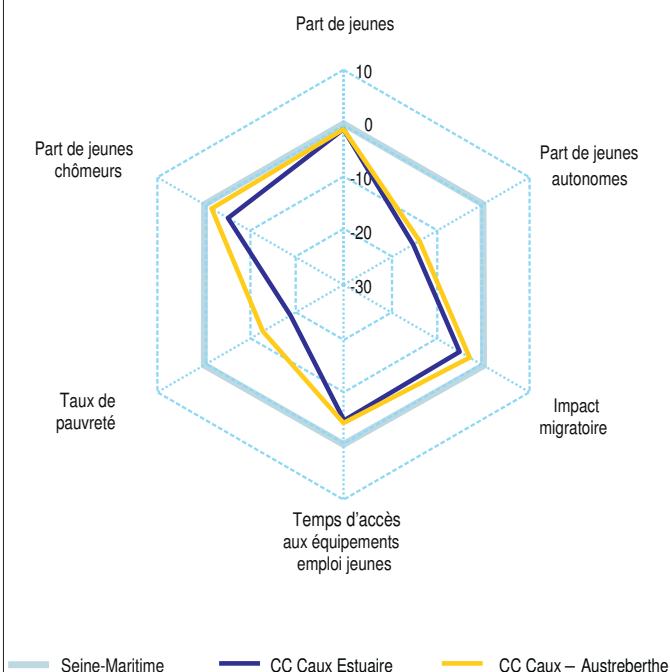
Positionnement des EPCI selon 6 indicateurs (en points d'écart avec la Seine-Maritime)

Pôles à vocation métropolitaine	Métropole Rouen Normandie CA Havraise (C.o .D.A.H.)
Pôles régionaux majeurs	CA de la Région Dieppoise
Pôles régionaux secondaires	CA Caux Seine Agglo
	CA Fécamp Caux Littoral Agglomération
	CC de la Côte d'Albâtre
	CC des Villes Sœurs
Territoires mixtes	CC de la Région d'Yvetot
	CC Caux Estuaire
Pôles de l'espace rural	CC Caux – Austreberthe
	CC Interrégionale Aumale – Blangy-sur-Bresle
	CC des Quatre Rivières
Territoires ruraux dépendants	CC Communauté Bray-Eawy
	CC de Londinières
Territoires périurbains dépendants	CC Roumois Seine
	CC Terroir de Caux
	CC Plateau de Caux-Doudeville-Yerville
	CC Inter-Caux-Vexin
	CC du Canton de Criquetot-l'Esneval
	CC Campagne-De-Caux
	CC Falaises du Talou



Territoires mixtes

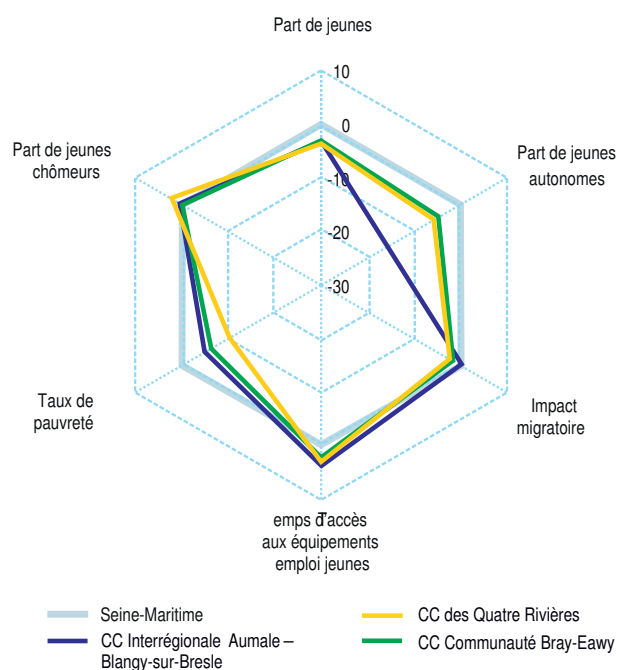
Écart à la Seine-Maritime



Sources : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015 ; Insee, Base Permanente des Équipements, distancier Méric, millésime 2017

Pôles de l'espace rural

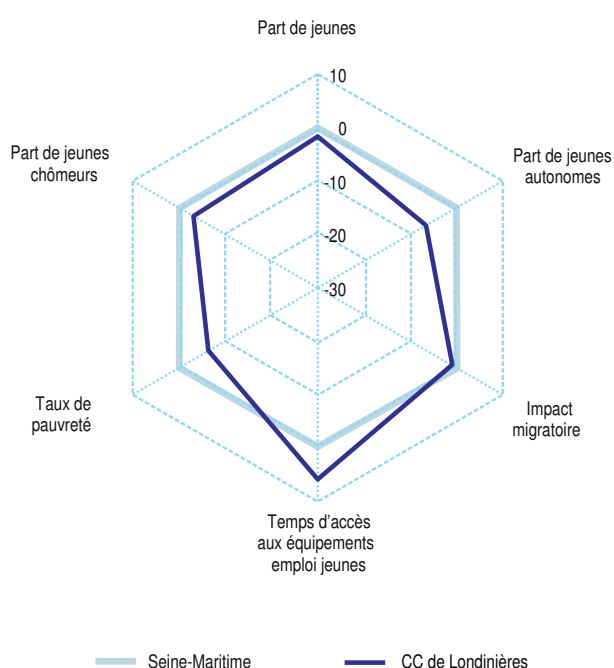
Écart à la Seine-Maritime



Sources : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015 ; Insee, Base Permanente des Équipements, distancier Méric, millésime 2017

Territoires ruraux dépendants

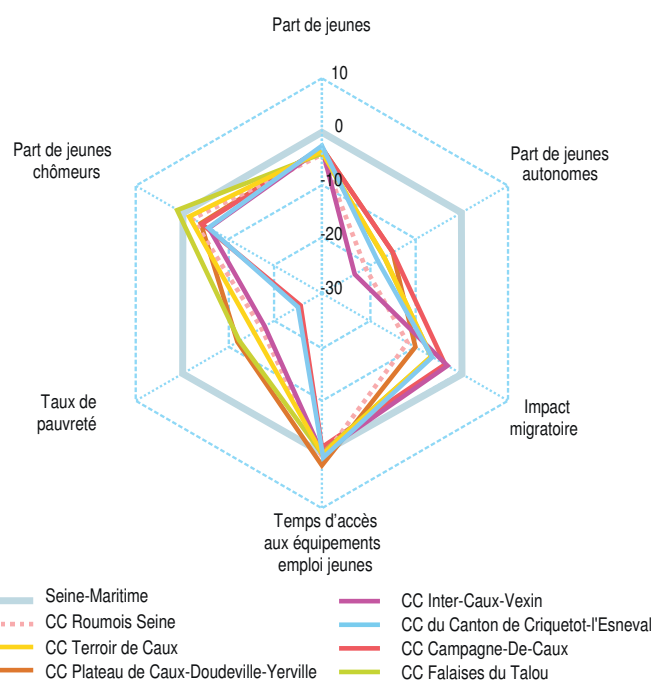
Écart à la Seine-Maritime



Sources : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015 ; Insee, Base Permanente des Équipements, distancier Méric, millésime 2017

Territoires périurbains dépendants

Écart à la Seine-Maritime



Sources : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015 ; Insee, Base Permanente des Équipements, distancier Méric, millésime 2017

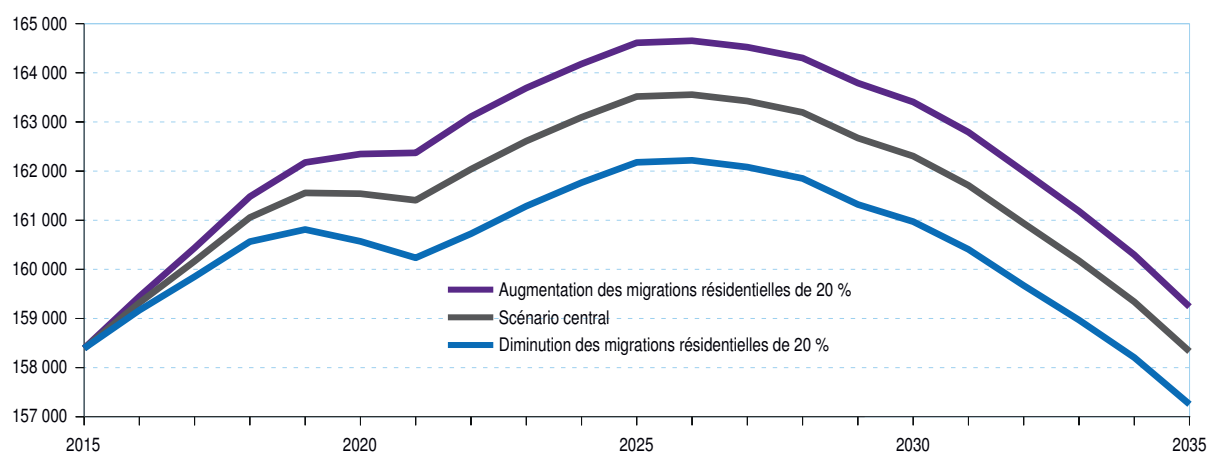
Encadré 3 : 2 500 jeunes supplémentaires d'ici à 2025

Si les tendances démographiques récentes en matière de fécondité, de progression de l'espérance de vie, de migrations résidentielles internes et de migrations avec l'étranger se prolongeaient (scénario central, *définitions*), la population des 16 à 25 ans connaîtrait une relative stabilisation entre 2018 et 2021 (*figure 29*). L'effet de l'excédent migratoire à ces âges serait contrebalancé par celui de la baisse de la natalité intervenue durant la décennie 1990. Le nombre de jeunes augmenterait ensuite entre 2021 et 2025, à la faveur de la reprise de la natalité au début de la décennie 2000 et du maintien d'un excédent migratoire. La Seine-Maritime compterait ainsi 163 500 jeunes en 2021, soit 2 500 de plus qu'en 2018. À partir de 2026, le recul continu de la natalité après 2010, mais aussi le vieillissement de la génération née après 2000, entraîneraient un recul du nombre de jeunes. À l'horizon 2035, cette population reviendrait ainsi à son niveau de 2015.

L'évolution de la population jeune pourrait être modulée par le jeu des migrations résidentielles. Pour en mesurer l'impact, deux scénarios alternatifs au scénario central utilisé ci-dessus ont été définis (*définitions*). Ils en reprennent les hypothèses de fécondité et de progression de l'espérance de vie, mais le premier scénario suppose l'accélération de 20 % des migrations résidentielles des jeunes entre la Seine-Maritime et le reste de la France. Le second scénario envisage l'hypothèse symétrique de ralentissement de ces migrations de 20 %. L'évolution de la population jeune serait plus favorable dans l'hypothèse d'accélération des migrations, car l'excédent migratoire de la Seine-Maritime s'en trouverait renforcé. La population jeune du département atteindrait ainsi 164 500 personnes en 2025 (*figure 29*). Le scénario accélération des migrations ne modifie pas la tendance, ni même la date à laquelle intervient le repli de la population jeune. Dans l'hypothèse d'un ralentissement de la mobilité résidentielle, l'excédent migratoire du département serait moins élevé et les jeunes moins nombreux. Ils ne seraient alors que 162 000 en 2025 en Seine-Maritime.

29 Une croissance attendue de la population jeune d'ici à 2025, avant un repli durable

Projections de la population des 16 à 25 ans selon différents scénarios démographiques en Seine-Maritime à l'horizon 2035



Source : Insee, Omphale 2017

Catégories de jeunes

L'étude analyse la situation des jeunes de 16 à 25 ans résidant en Seine-Maritime. On identifie sept catégories de jeunes en fonction de leur position dans le processus d'insertion sociale et professionnelle qui mène de la scolarité obligatoire à la vie active et/ou de famille.

Les **lycéens** sont repérés à partir du recensement de population comme les jeunes scolarisés et non titulaires d'un baccalauréat, qu'il soit général, technologique ou professionnel, hors apprentis. Cette catégorie recouvre également les élèves des Maisons Familiales Rurales.

Les **étudiants** sont définis comme les jeunes inscrits dans un établissement d'enseignement et titulaires d'un baccalauréat. Cette catégorie comprend l'ensemble des inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur, y compris les élèves des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles et des Sections de Techniciens Supérieurs. Les étudiants salariés sont rattachés à cette catégorie, car les emplois occupés sont très majoritairement soit en lien direct avec la formation suivie, comme dans le cas des internes en médecine, soit correspondent à des « jobs d'étudiants ».

Les **apprentis** sont repérés à partir de leur condition d'emploi.

La catégorie des **jeunes en emploi** regroupe ceux qui occupent un emploi, salarié ou non, à l'exclusion des étudiants salariés et des apprentis.

Les trois catégories suivantes constituent les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (Not in Education, Employment or Training « NEET »).

Les **chômeurs** et les **femmes ou hommes au foyer** sont les jeunes qui se déclarent respectivement comme tels au recensement de population. La catégorie des autres inactifs rassemble les jeunes qui n'appartiennent à aucune des catégories précédentes. Ces jeunes n'occupent pas d'emploi et ne suivent pas d'études ou de formation, sans pour autant se déclarer comme femme ou homme « au foyer ».

Les **jeunes autonomes** sont les jeunes qui ne vivent plus dans leur famille. Ils peuvent être la personne de référence d'un ménage ou son conjoint, vivre en colocation, être hébergés par un ami, pensionnaires, sous-locataires, domestiques, salariés logés ou encore vivre au sein d'une communauté (cité universitaire, foyers, établissement de soins, communautés religieuses, prison, etc.).

Les **jeunes vivant** dans leur famille cohabitent avec un ou leurs deux parents, leurs grands-parents, ou encore chez un oncle ou une tante. Ils peuvent y vivre en couple comme être eux-mêmes parents.

Les **jeunes autonomes fiscalement** vivent au sein d'un ménage fiscal distinct de celui de leurs parents. Une partie de leurs ressources financières peuvent provenir de leurs parents, sans être nécessairement déclarées au fisc. Les jeunes non autonomes fiscalement, et donc rattachés au foyer fiscal de leurs parents, peuvent résider chez eux comme occuper un logement indépendant.

Le **revenu disponible d'un ménage** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus du patrimoine, les revenus financiers non déclarés imputés (livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL, produits d'assurance vie) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc identique pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue une UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian en métropole. Il s'établit à 1 015 euros par mois par UC en 2015 (source FiLoSoFi). Un ménage est donc considéré comme pauvre s'il dispose d'un niveau de vie inférieur à 1 015 euros pour une personne vivant seule, à 1 522 euros pour un couple sans enfant, à 2 131 euros pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans, etc.

Le **taux de pauvreté** est la part de la population dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée au seuil de pauvreté.

Le **taux de chômage** au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active (actifs ayant un emploi et chômeurs). Le taux de chômage ne doit pas être confondu avec la part de chômeurs dans la population totale.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur le territoire et le nombre de personnes sorties au cours d'une période. L'**impact migratoire**, ou solde en pourcentage de la population hors migrations, rapporte le solde migratoire (sur le champ de la France hors Mayotte) à la population en l'absence de migrations. La population en l'absence de migrations se définit comme la somme des stables dans la zone et des départs.

La **base permanente des équipements** (BPE) est réalisée par l'Insee annuellement, avec comme date de référence le 1^{er} janvier. Élaborée à partir de différentes sources administratives actualisées chaque année, cette base répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. La BPE couvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport et des loisirs.

L'accessibilité aux équipements et services utilisés en particulier par les jeunes est étudiée à partir de deux paniers d'équipements et services. Le panier d'équipements liés à l'emploi comprend les items suivants : agence Pôle emploi, école de conduite, agence de travail temporaire, Centre de Formation d'Apprentis et gare. Le panier d'équipements liés aux loisirs prend en compte les items suivants : bassin de natation, tennis, athlétisme, cinéma, salle ou terrain multi-sports, salle de sport spécialisée.

Projections de population jeune

Le modèle Omphale 2017, basé sur les données du recensement de la population 2013 et de l'état civil jusqu'en 2015, fournit des projections de population par âge. Trois scénarios démographiques sont envisagés. Le **scénario central** repose sur les hypothèses d'une stabilité de la fécondité (qui ne joue qu'en fin de période de projection, après 2030), de gains d'espérance de vie parallèles à la tendance nationale (qui ne jouent qu'à la marge) et d'un maintien des comportements migratoires récents dans chaque territoire.

Afin de mesurer la sensibilité de cette projection à d'autres scénarios démographiques, on envisage des scénarios alternatifs, en modifiant les hypothèses relatives aux migrations résidentielles. Dans le scénario « **accélération des migrations** » (respectivement « **ralentissement des migrations** »), les quotients migratoires des 16 à 25 ans entre la Seine-Maritime et le reste de la France augmentent (respectivement diminuent) de 20 %. ■

Pour en savoir plus

- C. Aliaga, J. Lê, « L'insertion des jeunes sur le marché du travail : l'emploi est majoritaire chez les plus diplômés, l'inactivité domine chez les non-diplômés », *France, Portrait social* – Édition 2016.
- J. Bernard, C. Minni, A. Testas, « Des poursuites d'études plus fréquentes et une insertion professionnelle toujours difficile pour les moins diplômés », *Insee Références* – Édition 2018.
- C. Boniou, « En Normandie, peu de zones d'emploi apparaissent attractives vis-à-vis des jeunes », « La Normandie et ses territoires », *Insee Dossier Normandie*, n° 11, mai 2018.
- L. Brunet, C. Levouin et T. Louza, « L'accessibilité des services au public dans le département de la Seine-Maritime : un bon accès aux services avec toutefois plus de difficultés à l'est du département », *Insee Dossier Normandie*, n° 9, novembre 2017.
- L. Brunet, M. Maillard, « Relative stabilité du nombre de lycéens en Normandie jusqu'en 2025, avant une baisse », *Insee Analyses Normandie*, n° 42, avril 2018.
- L. Castell, M. Portela, R. Rivalin, « Les principales ressources des 18-24 ans. Premiers résultats de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes », *Insee Première* n° 1603, juin 2016.
- L. Castell, R. Rivalin, C. Thouilleux, « L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié », *France, Portrait social* – Édition 2016.
- J. Follin, « Les dynamiques de développement des EPCI normands : des disparités assez fortes, dans des contextes géographiques souvent déterminants », « La Normandie et ses territoires », *Insee Dossier Normandie*, n° 11, mai 2018.
- E. Pouliquen, « Depuis 2000, la part des 18-29 ans habitant chez leurs parents augmente à nouveau », *Insee Première* n° 1686, janvier 2018.
- V. Mora, « En vingt ans, des parcours d'insertion dégradés mais des jeunes moins inquiets de leur avenir professionnel », *Insee Références* – Édition 2018.
- Les élèves du second degré, chapitre 4, DEPP - SD-SIES « Repères et références statistiques », Édition 2018.

Insee Dossier

En 2015, 158 000 jeunes de 16 à 25 ans résident en Seine-Maritime, soit 12,6 % de la population départementale, un poids démographique dans la moyenne des départements comparables. Ces territoires de comparaison sont des départements proches de la Seine-Maritime du point de vue du degré d'urbanisation, du statut de la ville capitale d'une ancienne région et de la présence de villes universitaires. Tout au long du processus d'insertion sociale et professionnelle, de la scolarité obligatoire à la vie active et/ou de famille, les jeunes de cette tranche d'âge peuvent être confrontés à sept situations différentes. Ils peuvent ainsi être lycéens, étudiants, apprentis, en emploi, demandeurs d'emploi, femmes ou hommes au foyer ou enfin dans toute autre forme d'inactivité.

En Seine-Maritime, les jeunes sont moins souvent étudiants et davantage confrontés au chômage que dans les départements de référence. Qu'ils soient en emploi ou demandeurs d'emploi, les jeunes deviennent majoritairement actifs entre 20 et 21 ans, un an plus tôt que dans des départements comparables. C'est aussi à cet âge que la moitié des filles ont acquis leur autonomie résidentielle, soit deux ans plus tôt que les garçons. Les jeunes de Seine-Maritime vivent moins souvent en structures d'hébergement collectif (cités universitaires, foyers, etc.). Ils occupent en revanche plus fréquemment des logements sociaux que dans les départements comparables. En 2015, un tiers des ménages de jeunes vit sous le seuil de pauvreté en Seine-Maritime, une proportion légèrement plus élevée que dans les départements de référence. Ce taux décroît très sensiblement avec l'âge et avec la progression des revenus d'activité.

Les arrivées de jeunes en Seine-Maritime sont plus nombreuses que les départs, le solde atteignant ainsi un millier de personnes sur un an. Principalement le fait d'étudiants, cet excédent migratoire est concentré dans la Métropole Rouen Normandie et la Communauté d'Agglomération Havraise, territoires dotés d'établissements d'enseignement supérieur. Si l'accessibilité aux équipements et services liés à l'emploi et aux loisirs se révèle satisfaisante dans le département, elle demeure néanmoins un enjeu dans les territoires ruraux quittés par les jeunes.

Insee Dossier n° 13
Janvier 2019



Insee Normandie

5, rue Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédactrice en chef :
Maryse Cadalanu

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02 35 52 49 17

Cartographie :
Claire Godin
Thibaut Louza
Camille Hurard

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

Crédits photos : ©Drivepix ©Shefkat ©Fotolia

ISSN : 2606-2070 (impression)
ISSN : 2493-7452 (en ligne)

© Insee 2019

